



FICHE DE NUMEROTATION N° 599329-201423

Autorite Contractante:

MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

MARCHE N° 3665/M-2025

**DIRECTION MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS
DISTRICT BKO**

MODE DE PASSATION: APPEL DOFFRE OUVERT

APPROUVE LE : _____

NOTIFIE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

OBJET: Fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots : Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako

TITULAIRE(S):

TAMANE SERVICES SARLU NIF: 083345115L

MONTANT DU MARCHE: 272 926 800 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION: 30 jours

FINANCEMENT: FC

Section : 610

Chapitre

12220000039001000000

Nature

601201

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-09-08 12:36:56.0

**MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But – Une Foi

DIRECTION DES FINANCES ET DU MATERIEL
BP : 232 TEL. : (+223) 20 22 53 01/ 20 22 20 08

MARCHÉ N° _____

PASSE PAR APPEL D'OFFRES OUVERT : Article 50 du Décret n°2015 – 0604/P – RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

PUBLIE, LE :

APPROUVE, LE :

NOTIFIE, LE :/...../2025 par Ordre de Service n°.../MSDS – DFM

OBJET : Fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- **Lot 1** : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

TITULAIRE : TAMANE SERVICES SARLU

- Registre de Commerce : MA. BKO. 2023. B.1745
- Numéro d'identification fiscale : 083345115 L
- Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali

MONTANT DU MARCHÉ : Deux cents soixante-douze millions neuf cents vingt-six mille huit cents (272 926 800) F CFA, Toutes Taxes Comprises.

DUREE D'EXÉCUTION : Trente (30) jours.

FINANCEMENT : Budget National – Exercice 2025.

- Chapitres : 12-7-1960-0000-174-000000
- Natures : 64-5-1-02
- Section : 610/990
- Programmes : N°003 / N°2.061

PRM : Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social.

AUTORISE PAR DELIBERATION : Suivant lettre N°.../DMP-DSP-DB du ... de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du District de Bamako (DMP DSP-DB).

ENREGISTRE AU SERVICE DES IMPOTS :

Marché

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako – lot 1, conclu le2025,

ENTRE

(1) Le Ministère de la Santé et du Développement Social, N°Tominkorobougou, sise OMS, route de Koulouba, (ci-après dénommé « l'autorité contractante »),

D'une part, et

(2) TAMANE SERVICES SARLU, Registre de Commerce : MA. BKO. 2023. B. 1745, Numéro d'identification fiscale : 083345115 L, Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali (ci-après dénommé le « Titulaire »),

D'autre part :

- ATTENDU QUE le Ministère de la Santé et du Développement Social a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et/ou certains Services connexes, à savoir la fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako – lot 1 et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant de deux cents soixante-douze millions neuf cents vingt-six mille huit cents (272 926 800) F CFA, Toutes Taxes Comprises et un délai de livraison de Trente (30) jours.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Formulaire de Marché ;
 - b) La Notification du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
 - f) le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison ;
 - g) Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP).
3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et/ou de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et/ou Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et/ou Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République du Mali.

- EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako – lot 1, conclu entre le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social et TAMANE SERVICES SARLU, Registre de Commerce : MA. BKO. 2023. B. 1745, Numéro d'identification fiscale : 083345115 L, Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali, passé après appel d'offres ouvert, pour un montant de deux cents soixante-douze millions neuf cents vingt-six mille huit cents (272 926 800) F CFA, Toutes Taxes Comprises et un délai de livraison de Trente (30) jours, financé par le Budget National – Exercice 2025, à hauteur de 100%, conformément aux lois en vigueur au Mali, les jours et années mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par
Le fournisseur

Conclu par
Le Directeur des Finances et du Matériel

Bamako, le _____

Bamako, le _____

Visa du
Délégué du Contrôle Financier
Auprès du MSDS

Approuvé par
Le Ministre de la Santé et du
Développement Social

Bamako, le _____

Bamako, le _____

Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures (ou de services) s'applique au présent marché.

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

CCAG 1.1 (g)	L'Autorité contractante est : Ministère de la Santé et du Développement Social.
CCAG 1.1 (l)	Le lieu de destination finale est : sites proposés par la DNDS.
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms Version 2017.
CCAG 6.1	Sans objet
CCAG 8.1	Aux fins de notification, l'adresse de l'Autorité contractante sera : Attention de : <i>Directeur des Finances et du Matériel</i> Rue : <i>N°Tominkorobougou, sise OMS, route de Koulouba</i> Étage/ numéro de bureau : <i>1^{er} étage.</i> Ville : <i>Bamako</i> Boîte postale : <i>232</i> Pays : <i>Mali</i> Numéro de téléphone : <i>(223) 22 53 61/02</i> Numéro de télécopie : <i>(223) 20 23 03 25</i>
CCAG 9.1	Le Marché est régi et interprété conformément au droit de la République du Mali.
CCAG 10.2	Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction malienne compétente à l'initiative de l'Autorité contractante ou du Titulaire.
CCAG 12.1	Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Titulaire : - i- copies des factures du Titulaire, décrivant les fournitures, leurs quantités, leur prix unitaire et le montant total; - ii- original et une copies du connaissance négociable, net à bord, marqué" frais payé" et copies du connaissance non négociable; - iii- copies des listes de colisage identifiant les contenus de chaque colis ; - iv- certificat d'assurance; - v- certificat de garantie du Fabricant ou du Concessionnaire agréé ou du distributeur agréé ; - vi- certificat d'inspection émis par le service d'inspection désigné et rapport d'inspection en usine du Titulaire; et - vii- certificat d'origine. Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Autorité contractante une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port ou la date de livraison à destination finale.
CCAG 14.1	Le prix des Fournitures livrées et/ou Services connexes exécutés sera

	ferme. Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après : $P_1 = P_0 (a L_1/L_0 + b_i M_1/M_0)$ dans laquelle: P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché. b_i = pourcentage estimé de l'élément (d'indice i) représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché. L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. La somme des éléments a et b_i doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée. La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.
CCAG 15.1	La méthode et les conditions de règlement du Titulaire au titre de ce marché sont : Règlement des Fournitures : Le règlement sera effectué comme suit : À la réception : Cent pour cent (100%) du prix du Marché des Fournitures livrées sera réglé dans les trente (30) jours suivant leur réception, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante.
CCAG 15.4	Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de trente (30) jours conformément à l'article 108.6 du CMP. Le dépassement du délai de paiement ouvre sans autre formalité et de plein droit pour le titulaire du marché au paiement d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai à un taux fixé par le Ministre chargé des Finances de l'Etat membre dans lequel le marché est exécuté, et qui ne pourra en aucun cas être inférieur au taux d'escompte de la BCEAO augmenté de un point. (Article 99.6 du CMP)
CCAP 16.1	Le présent marché est conclu Toutes Taxes Comprises.
CCAG 17.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de cinq pourcent (5%) du montant du Marché soit un montant de : treize millions six cents quarante-six mille trois cents quarante (13 646 340) F CFA.
CCAG 17.3	La garantie de bonne exécution sera : une garantie bancaire.
CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à

	l'extérieur des caisses seront : - Neufs et prêts à être utilisés ; - Remplissant les normes sanitaires de sécurité.
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les Inspections et Essais sont : <i>[décrire les types, fréquences, procédures utilisées pour réaliser ces inspections et ces essais]</i> <i>Sans Objet</i>
CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à : <i>[insérer les lieux]</i> <i>Sans Objet</i>
CCAG 26.1	Les pénalités de retard s'élèvent à : un deux mille cinq centième (1/2500 ^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus par jour de retard.
CCAG 27.3	[Lorsque l'Autorité contractante souhaitera retenir un délai de garantie différent de celui prévu au CCAG, il conviendra de l'indiquer ici, sinon ne pas modifier le CCAG] <i>Sans Objet</i>
CCAG 27.5	Le délai de réparation ou de remplacement sera de Trois (03) jours.

TAMANE SERVICES SARLU

COMMERCE GENERAL - PRESTATION DE SERVICE

Centre Commercial, KOUMA - NIF: 083345115L

- RC: MA.BKO.2023;B1746 Compte Bancaire: ML043 01007 007003000327-18 BNDA

1. Lettre de soumission

Date: 04/06/2025

AAO No.: 016/MSDS – SG – 2025

À : Ministère de la Santé et du Développement Social.

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs No. : 016/MSDS – SG – 2025 et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons de fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et Cahier des Clauses techniques, les Fournitures ou services connexes ci-après : **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : **QUARANTE QUATRE MILLIONS NEUF CENT MILLE (44 900 000) FRANCS CFA HORS TAXES;**
- d) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l'alinéa 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à l'alinéa 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- e) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la Clause 42 des Instructions aux Candidats et au CCAG;
- f) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de l'alinéa 4.2 des Instructions aux Candidats.

TAMANE SERVICES SARLU

COMMERCE GENERAL - PRESTATION DE SERVICE

Centre Commercial, KOUMA - NIF: 083345115L

- RC: MA.BKO.2023;B1745 Compte Bancaire: ML043 01007 007003000327-18 BNDA

- g) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à l'alinéa 4.3 des Instructions aux Candidats.
- h) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.
- i) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- j) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom : **AICHATOU CHERIF HAIDARA**

En tant que **TAMANE SERVICES SARLU**

Signature

Fait à Bamako le 02/06/2025

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : **TAMANE SERVICES SARLU**



Handwritten signature and initials in black ink, appearing to be "A. Haidara" and "M. Haidara".

TAMANE SERVICES SARLU

COMMERCE GENERAL - PRESTATION DE SERVICE

Centre Commercial, KOUMA - NIF: 083345115L

- RC: MA.BKO.2023;B1745 Compte Bancaire: ML043 01007 007003000327-18 BNDA

Bordereau des prix pour les fournitures

Date : 04/06/2025

AAO No.: 016/MSDS – SG-2025

Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

2	3	4	5	6	8
Description (Désignation)	Unités	Date de livraison (délais)	Quantité	Prix unitaire (Indicatif)	Prix total par article (Colonne 6 X colonne8)
Tonne de riz importé ou équivalent (bonne qualité)	Sacs de 50kg		230	971 750	223 502 500
Total Hors Taxes 1					223 502 500
Tonne de sucre en poudre importé ou équivalent (bonne qualité)	Sacs de 50kg		20	1 063 000	21 260 000
Pâtes alimentaires	carton		850	17 500	14 875 000
Huile DINOR ou équivalent	Carton de 20 litres (4 bidons de 5 litres)		100	57 500	5 750 000
Total Hors Taxes 2					41 885 000
TVA (18%)					7 539 300
Total Taxes Comprises					49 424 300
Total General = TH 1 + TTC					272 926 800

Arrêté le présent devis à la somme de : **DEUX CENT SOIXANTE DOUZE MILLIONS NEUF CENT VINGT SIX MILLE HUIT CENT (272 926 800) FRANCS CFA Toutes Taxes Comprises**

Bamako, le 02/06/2025
TAMANE SERVICES SARLU

- RC: MA.BKO.2023;B1745 Compte Bancaire: ML043 01007 007003000327-18 BNDA

TAMANE SERVICES SARLU

COMMERCE GENERAL - PRESTATION DE SERVICE

Centre Commercial, KOUMA - NIF: 083345115L

- RC: MA.BKO.2023;B1745 Compte Bancaire: ML043 01007 007003000327-18 BNDA

1. Liste des Fournitures et calendrier de livraison

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Article No.	Description des Fournitures	Quantité (Nombre d'unités)	Unité	Site (projet) ou Destination finale comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire [à indiquer par le Soumissionnaire]
1.	Tonne de Tonne de riz importé ou équivalent (bonne qualité)	230	Sacs de 50kg	Sites proposés par la DNDS	15 jours	30 jours	30 jours
2.	Tonne de sucre en poudre importé ou équivalent (bonne qualité)	20	Sacs de 50kg	Sites proposés par la DNDS	15 jours	30 jours	30 jours
3.	Pâtes alimentaires	850	Carton	Sites proposés par la DNDS	15 jours	30 jours	30 jours
4.	Huile DINOR ou équivalent	100	Carton de 20 litres (4 bidons de 5 litres)	Sites proposés par la DNDS	15 jours	30 jours	30 jours

Nom du Soumissionnaire : TAMANE SERVICES SARLU.

Date : 02/06/2025



[Handwritten signature]

TAMANE SERVICES SARLU

COMMERCE GENERAL - PRESTATION DE SERVICE

Centre Commercial, KOUMA - NIF: 083345115L

- RC: MA.BKO.2023;B1745 Compte Bancaire: ML043 01007 007003000327-18 BNDA

Résumé des Spécifications Techniques

Les Fournitures devront être conformes aux spécifications et normes suivantes.

- ☐ **Lot 1** : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Article No.	Description des Fournitures	Spécifications techniques et normes applicables	Spécifications techniques proposées
1.	Tonne de riz importé ou équivalent (bonne qualité)	Sacs de 50kg	Sacs de 50kg
2.	Tonne de sucre en poudre importé ou équivalent (bonne qualité)	Sacs de 50kg	Sacs de 50kg
3.	Pâtes alimentaires	Carton	Carton
4.	Huile DINOR ou équivalent	Carton de 20 litres (4 bidons de 5 litres)	Carton de 20 litres (4 bidons de 5 litres)

Nom du Soumissionnaire : TAMANE SERVICES SARLU.

Date : 02/06/2025



[Handwritten signature]

MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES COURANTS

**Rapport d'Ouverture des Offres issues de l'Appel d'Offres Ouvert
n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et
livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux
personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de
Bamako, en deux (02) lots.**

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;
- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;

FINANCEMENT : Budget National – Exercice 2025.

- ~ Chapitres : 12-7-1960-0000-174-000000
- ~ Natures : 64-5-1-02
- ~ Section : 610/990
- ~ Programmes : N°003 / N°2.061

Juin 2025

PROCES VERBALD'OUVERTURE DES PLIS

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi quatre juin à dix heures, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres issues de l'appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots, s'est réunie dans la salle de conférence de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social, sous la présidence de M. Amadou DOUMBIA, Directeur Adjoint des Finances et du Matériel dudit Ministère, pour la séance d'ouverture des plis.

Etaient présents :

- | | | |
|------------------|------------|-------------|
| • M. Ibrahim | KINKOUMANA | DFM/MSDS; |
| • M. Dramane | TRAORE | DFM/MSDS ; |
| • M. Abdoulaye | KANE | DFM/MSDS ; |
| • M. Salmana | TAMBOURA | DNDS ; |
| • Mme. Fatoumata | TOURE | DMP-DSP-DB. |

Représentants des Soumissionnaires :

- | | | |
|----------------|----------|---------------------------|
| • M. Samba | DOUCOURE | TAMANE SERVICES SARLU ; |
| • M. Abdoulaye | SACKO | SIRAMAKAN SERVICES SARL ; |
| • M. Modibo | SISSOKO | NIMA SARLU. |

Le Président de séance, ayant constaté que le quorum est atteint, a ouvert la séance, après avoir arrêté le registre à trois (03) plis reçus et enregistrés, et a invité le rapporteur à faire l'économie du contenu du dossier d'appel d'offres.

Le rapporteur de la commission, après un bref rappel des Instructions aux candidats au sujet des documents devant constituer les offres et leur mode de présentation, a rappelé la date et l'heure limites de dépôt des offres, à savoir le mercredi 04 juin 2025 à 10 heures 00.

Il a fait constater que sur cinq (05) dossiers d'appel d'offres vendus, trois (03) plis ont été reçus et enregistrés au Secrétariat de la Direction des Finances et du Matériel (DFM) du Ministère de la Santé et du Développement Social, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Le président de séance, avant de procéder à l'ouverture des plis, a fait vérifier par les membres de la commission, l'état de chaque pli en ce qui concerne le respect des indications devant figurer sur l'enveloppe extérieure, la date et l'heure d'arrivée du pli.

Ensuite, le président de séance a procédé à l'ouverture des plis dont les résultats sont présentés dans les tableaux " Séance d'Ouverture des Plis" en annexe II et récapitulés dans le tableau 4, ci-dessous.

Tableau 1 : Identification

N° d'ordre	DESIGNATION	OBSERVATIONS
1.1	Autorité Contractante :	Ministère de la Santé et du Développement Social
a)	adresse :	N°Tominkorobougou, sise OMS, route de Koulouba, BP 232 - Bamako.
1.2	Source de Financement :	Budget National
1.3	Imputation budgétaire	
a)	Exercice budgétaire	Exercice 2025
b)	Chapitre	
c)	Unité Fonctionnelle (UF)	
d)	Code Financier (CF)	
1.4	Numéro d'identification du marché :	N°020/MSDS - SG du 20 mai 2025
1.5	Description du Marché :	Fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.
1.6	Estimation prévisionnelle du coût	350 000 000 F CFA
1.7	Méthode de passation du marché :	Appel d'Offres Ouvert
1.8	Préférence communautaire en faveur des soumissionnaires	Sans objet
1.9	Examen préalable du PTF ¹	Sans objet
1.10	<u>Cofinancement le cas échéant :</u>	Sans objet
a)	Nom de l'organisme	—
b)	Pourcentage financé par cet organisme	—

¹ PTF (Partenaire Technique et Financier)

Tableau 2 : Procédure d'évaluation

N° d'ordre	DESIGNATION	OBSERVATIONS
2.1	Avis général de passation des marchés	« Nouvel Horizon » n°6987
a)	Dates de publication initiale/dernière mise à jour	Lundi 04 Novembre 2024
2.2	Présélection, si nécessaire	Sans objet
a)	Nombre de candidats sélectionnés	~
b)	Références de l'avis de non – objection de la DGMP-DSP ou du PTF le cas échéant	~
2.3	<u>Avis spécifique de passation des marchés</u>	~
a)	Référence des journaux de diffusion Nationale	Nouvel Horizon » n°7114
b)	Date de publication	20 mai 2025.
c)	Nom d'une publication internationale	Sans objet
d)	Date de publication	Sans objet
2.4	<u>Dossier d'Appel d'Offres</u>	Ouvert
a)	Titre, date de publication	Fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.
b)	Références de l'avis de non-objection de la DGMP-DSP ou du PTF le cas échéant	Lettre n°000501/DMP – DSP – DB du 16 mai 2025
c)	Date de présentation aux candidats	20 mai 2025
2.5	Nombre de candidats ayant reçu le dossier	Cinq (05)
2.6	Modifications au dossier le cas échéant (additifs)	Sans objet
a)	Indiquer les dates des différentes publications	–
b)	Références de l'avis de non-objection de la DGMP-DSP ou du PTF le cas échéant	–
2.7	Date de la réunion précédant la préparation des offres, le cas échéant	Sans objet
2.8	Date du procès-verbal de la réunion qui est envoyé aux candidats et à la DGMP-DSP le cas échéant	Sans objet

Tableau 3 : Remise des offres et ouverture des plis

N° d'ordre	DESIGNATION	OBSERVATIONS
3.1	<u>Date limite de remise des offres</u>	
a)	Date et heure de dépôt initiales	04 juin 2025 à 10 heures
b)	Prorogations, le cas échéant.	~
3.2	<u>Ouverture des plis</u>	
a)	Lieu, date, heure	Salle de conférence de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social, le 04 juin 2025 à 10 heures 00 mn
b)	Nombres de DAO vendus	Cinq (05)
c)	Nombre d'offres soumises	Trois (03)
d)	Nombre d'offres reçues dans le délai	Trois (03)
e)	Nombre d'offres reçues hors délai	Néant
3.3	<u>Période de validité des offres (jours ou mois)</u>	
a)	Prévue au départ	90 jours
b)	Prorogations, le cas échéant	Néant
c)	Date de l'avis de la DGMP-DSP ou du PTF, le cas échéant	Néant

Tableau 4 – 1 : Prix des offres lus publiquement (renseigner à partir des informations du tableau 2 de l'annexe)

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Identification du soumissionnaire				Prix de l’offre (lu publiquement) ²		Modifications ou commentaires ³
a) Nom		b) Ville	c) Pays	d) Monnaie(s)	e) Montant(s) ou%	
01	TAMANE SARVICES SARLU	Bamako	Mali	F CFA	Néant	RAS
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	Bamako	Mali	F CFA	Néant	RAS
03	NIMA SARLU	Bamako	Mali	F CFA	Néant	RAS

Observations : les différents soumissionnaires n'ont pas mentionné leurs montants dans la lettre de soumission pour le lot 1.

² Si le montant de la soumission est libellé en une seule monnaie (Annexe, paragraphe 6.4 (ii)), les montants en autres monnaies sont indiqués en pourcentage du prix total de l'offre de la colonne (e).

³ Décrire toute modification du prix de l'offre lu publiquement (rabais, retraits, variantes, etc.). Noter également l'absence d'une garantie de soumission si celle-ci est exigée ainsi que toute autre information cruciale identifiée dans le tableau de l'annexe 2 ci-dessous.

Tableau 4 – 2 : Prix des offres lus publiquement (renseigner à partir des informations du tableau 2 de l'annexe)

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Identification du soumissionnaire				Prix de l'offre (lu publiquement) ⁴		Modifications ou commentaires ⁵
	f) Nom	g) Ville	h) Pays	i) Monnaie(s)	j) Montant(s) ou%	
01	TAMANE SARVICES SARLU	Bamako	Mali	F CFA	44 900 000	RAS
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	Bamako	Mali	F CFA	49 000 000	RAS
03	NIMA SARLU	Bamako	Mali	F CFA	53 250 000	RAS

⁴ Si le montant de la soumission est libellé en une seule monnaie (Annexe, paragraphe 6.4 (ii)), les montants en autres monnaies sont indiqués en pourcentage du prix total de l'offre de la colonne (e).

⁵ Décrire toute modification du prix de l'offre lu publiquement (rabais, retraits, variantes, etc.). Noter également l'absence d'une garantie de soumission si celle-ci est exigée ainsi que toute autre information cruciale identifiée dans le tableau de l'annexe 2 ci-dessous.

La parole fut ensuite donnée à l'assistance pour d'éventuelles questions. Celle – ci n'a soulevé aucune question.

La séance d'ouverture des plis terminée, le président a remercié les soumissionnaires présents et a mis en place la sous-commission technique qui aura pour tâche de procéder à l'analyse et à l'évaluation des offres.

Cette sous – commission technique est composée comme suit :

- | | | | |
|----------------|------------|----------|--------------|
| • M. Salmana | TAMBOURA | DNDS | Président ; |
| • M. Abdoulaye | KANE | DFM/MSDS | Rapporteur ; |
| • M. Ibrahim | KINKOUMANA | DFM/MSDS | Membre; |
| • M. Dramane | TRAORE | DFM/MSDS | Membre. |

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 10 h 30 mn.

Bamako, le 04 juin 2025

Le Rapporteur

Le Président de Séance

M. Abdoulaye KANE

M. Amadou DOUMBIA

Noms et signature des autres membres de la commission.

- | | | |
|--------------|------------|----------|
| • M. Ibrahim | KINKOUMANA | DFM/MSDS |
| • M. Dramane | TRAORE | DFM/MSDS |
| • M. Salmana | TAMBOURA | DNDS |

Annexe 1 : Liste de présence

- Annexe 2 – 1 : Informations sur les offres lues publiquement :

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

	N° des Plis	1	2	3
	Nom des Soumissionnaires	TAMANE SARVICES SARLU	SIRAMAKAN SERVICES SARL	NIMA SARLU
a	Date et heure de réception de l'offre	04/06/2025 à 09 h 30 mn	04/06/2025 à 09 h 38 mn	04/06/2025 à 09 h 41 mn
b	N° d'enregistrement	1	2	3
c	L'enveloppe extérieure de l'offre est-elle cachetée ?	Oui	Oui	Oui
d	La lettre de soumission de l'offre est-elle dûment remplie et signée	Oui	Oui	Oui
e	Date d'expiration de l'offre	90 jours	90 jours	90 jours
f	La preuve que les signataires sont dûment autorisés est-elle incluse ?	Oui	Oui	Oui
g	Montant de la garantie de l'offre (indiquer la monnaie)	BNDA 7 500 000 F CFA	BNDA 7 500 000 F CFA	BNDA 7 500 000 F CFA
h	Description des demandes de substitution d'offre, retrait ou modification	Néant	Néant	Néant
i	Description des offres variantes	Néant	Néant	Néant
j	Description des offres rabais ou de modification	Néant	Néant	Néant
k	Autres remarques	Néant	Néant	Néant
l	Prix total de l'offre (FCFA TTC)	272 926 800	388 911 000	391 919 000
m	Nom du représentant du soumissionnaire présent à l'ouverture des plis	Samba DOUCOURE	Abdoulaye SACKO	Modibo SISSOKO

- Annexe 2 – 2 : Informations sur les offres lues publiquement :

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

	N° des Plis	1	2	3
	Nom des Soumissionnaires	TAMANE SARVICES SARLU	SIRAMAKAN SERVICES SARL	NIMA SARLU
a	Date et heure de réception de l'offre	04/06/2025 à 09 h 30 mn	04/06/2025 à 09 h 38 mn	04/06/2025 à 09 h 41 mn
b	N° d'enregistrement	1	2	3
c	L'enveloppe extérieure de l'offre est-elle cachetée ?	Oui	Oui	Oui
d	La lettre de soumission de l'offre est-elle dûment remplie et signée	Oui	Oui	Oui
e	Date d'expiration de l'offre	90 jours	90 jours	90 jours
f	La preuve que les signataires sont dûment autorisés est-elle incluse ?	Oui	Oui	Oui
g	Montant de la garantie de l'offre (indiquer la monnaie)	BNDA 1 250 000 F CFA	BNDA 1 250 000 F CFA	BNDA 1 250 000 F CFA
h	Description des demandes de substitution d'offre, retrait ou modification	Néant	Néant	Néant
i	Description des offres variantes	Néant	Néant	Néant
j	Description des offres rabais ou de modification	Néant	Néant	Néant
k	Autres remarques	Néant	Néant	Néant
l	Prix total de l'offre (FCFA TTC)	44 900 000	49 000 000	53 250 000
m	Nom du représentant du soumissionnaire présent à l'ouverture des plis	Samba DOUCOURE	Abdoulaye SACKO	Modibo SISSOKO

MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES COURANTS

**Rapport d'Ouverture des Offres issues de l'Appel d'Offres Ouvert
n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et
livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux
personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de
Bamako, en deux (02) lots.**

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;**
- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

FINANCEMENT : Budget National – Exercice 2025.

- ~ **Chapitres : 12-7-1960-0000-174-000000 / 12-2-2000-0062-001-000000**
- ~ **Natures : 64-5-1-02 / 65-9-2-05**
- ~ **Section : 610/990**
- ~ **Programmes : N°003 / N°2.061**

PROCES-VERBAL DE LA SOUS – COMMISSION TECHNIQUE

La sous-commission technique, mise en place lors de la séance d'ouverture des plis en date du 04 juin 2025 et composée de :

• M. Salmana	TAMBOURA	DNDS	Président ;
• M. Abdoulaye	KANE	DFM/MSDS	Rapporteur ;
• M. Ibrahim	KINKOUMANA	DFM/MSDS	Membre;
• M. Dramane	TRAORE	DFM/MSDS	Membre.

A procédé au cours de ses séances de travail à l'analyse et à l'évaluation des offres conformément au document « Instructions aux Candidats » du Dossier d'Appel d'Offres.

Pour ce faire, elle a adopté la méthodologie suivante :

a) Examen préliminaire des offres :

L'examen préliminaire des offres a pour objet d'identifier et de rejeter celles qui sont incomplètes, non recevables ou non conformes pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres. Cet examen portera sur les points suivants :

- la vérification des documents et pièces constitutives des offres ;
- les critères de provenance, le cas échéant ;
- la garantie des offres, le cas échéant ;
- l'exhaustivité des offres ;
- la conformité pour l'essentiel aux dispositions techniques, commerciales et juridiques du dossier d'appel d'offres.

Les résultats de cet examen sont détaillés dans le tableau 5 ci-dessous

b) Examen détaillé des offres

Seules les offres qui sont retenues à l'issue de l'examen préliminaire sont examinées à ce stade. Cet examen détaillé concernera :

- la correction des erreurs ;
- la correction des sommes provisionnelles le cas échéant ;
- les modifications et les rabais ;
- la monnaie de l'évaluation ;
- les ajustements pour omissions ;
- les autres ajustements ;
- les valorisations monétaires des variations mineures (éventuelles).

c) Vérification de la Post Qualification.

La vérification de la post qualification a pour objet de s'assurer que le Candidat retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins – disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires et substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, possède bien les qualifications requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante. Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Candidat et soumises par lui en application de la clause 18 des IC.

L'attribution du Marché au Candidat est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et il faudra procéder à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires afin d'établir de la même manière si le Candidat est capable d'exécuter le marché de façon satisfaisante.

d) Proposition d'attribution du marché

A ce stade, le soumissionnaire le moins disant après évaluation est celui dont l'offre évaluée présente le plus bas prix, sous réserve de la prise en compte des éléments ci-dessous :

- i) de l'incidence éventuelle de la marge de préférence en faveur du pays de l'Autorité contractante sur le classement des offres, le cas échéant ;
- ii) de l'impact des rabais proposés si plus d'un marché ou lot est attribué à un même soumissionnaire (rabais conditionnels) ; et
- iii) des conclusions de la vérification a posteriori (après vérification) de la capacité du soumissionnaire à réaliser le contrat ou, si la procédure de pré qualification a été appliquée, de la confirmation des informations sur la base desquelles le soumissionnaire a été pré qualifié.

EVALUATION DES OFFRES

Examen préliminaire des offres :

La sous-commission technique a procédé à la vérification de l'éligibilité et de la conformité de la caution de soumission pour chaque soumissionnaire.

Ensuite, elle a procédé à la vérification des conditions dans lesquelles les pièces demandées au DAO, doivent être fournies, et la façon dont elles doivent être présentées suivant les formulaires annexés au dossier d'appel d'offres.

A l'issue de cet examen, il ressort :

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;**
 - **Offres jugées conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres (du lot 1)**
 - Pli n°1 : TAMANE SERVICES SARLU ;
 - Pli n°2 : SIRAMAKAN SERVICES SARL ;
 - Pli n°3 : NIMA SARLU.

Ces soumissionnaires sont tous éligibles et recevables. En conséquence, leurs offres respectives sont retenues pour la suite de l'évaluation.

- **Offres jugées non conformes au Dossier d'Appel d'Offres (du lot 1)**
 - Néant.
- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;**
 - **Offres jugées conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres (du lot 2)**
 - Pli n°1 : TAMANE SERVICES SARLU ;
 - Pli n°2 : SIRAMAKAN SERVICES SARL ;
 - Pli n°3 : NIMA SARLU.

Ces soumissionnaires sont tous éligibles et recevables. En conséquence, leurs offres respectives sont retenues pour la suite de l'évaluation.

- **Offres jugées non conforme au Dossier d'Appel d'Offres (du lot 2)**
 - Néant.

Le tableau n° 5 « Examen préliminaire » récapitule les résultats de cet examen.

❖ Tableau 5 – 1 : Examen préliminaire

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;

a) Désignation des Soumissionnaires		b) Vérification	c) Eligibilité	d) Garantie de l'Offre	e) Exhaustivité de l'Offre	f) Conformité pour l'essentiel	g) Acceptation pour l'Evaluation
01	TAMANE SARVICES SARLU	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
03	NIMA SARLU	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

❖ **Tableau 5 – 2 : Examen préliminaire**

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;**

a) Désignation des Soumissionnaires		b) Vérification	c) Eligibilité	d) Garantie de l'Offre	e) Exhaustivité de l'Offre	f) Conformité pour l'essentiel	g) Acceptation pour l'Evaluation
01	TAMANE SARVICES SARLU	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
03	NIMA SARLU	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

❖ Tableau 6 – 1 : Corrections et rabais inconditionnels.

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

a) Soumissionnaire		Prix de l'offre lu publiquement		Corrections		(01) Prix de l'offre corrigé (f=c+d)	Rabais inconditionnels ⁶		i) Prix de l'offre corrigé avec rabais i=(f-h)
		b) Monnaie(s)	c) Montant(s)	d) Erreurs de calcul ⁷	f) Sommes provisionnelles		g) Pourcentage	h) Montant(s)	
01	TAMANE SARVICES SARLU	F CFA TTC	Néant	-	-	272 926 800	-	-	272 926 800
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	F CFA TTC	Néant	-	-	388 911 000	-	-	388 911 000
03	NIMA SARLU	F CFA TTC	Néant	-	-	391 919 000	-	-	391 919 000

Observations : Néant

❖ Tableau 6 – 2 : Corrections et rabais inconditionnels.

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

g) Soumissionnaire		Prix de l'offre lu publiquement		Corrections		(02) Prix de l'offre corrigé (f=c+d)	Rabais inconditionnels ⁸		ii) Prix de l'offre corrigé avec rabais i=(f-h)
		h) Monnaie(s)	i) Montant(s)	j) Erreurs de calcul	k) Sommes provisionnelles		g) Pourcentage	h) Montant(s)	
01	TAMANE SARVICES SARLU	F CFA TTC	44 900 000	~		44 900 000	~	~	44 900 000
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	F CFA TTC	49 000 000	-		49 000 000	~	~	49 000 000
03	NIMA SARLU	F CFA TTC	53 250 000	-		53 250 000	~	~	53 250 000

Observations : Néant

Examen détaillé des offres : Classement des offres.

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

A l'issue de la comparaison des montants des offres ajustées, les soumissionnaires ci-après sont classés par ordre de prix croissant :

Classement	N° pli	Soumissionnaires	Montant évalué des offres TTC en FCFA
1 ^{er}	01	TAMANE SARVICES SARLU	272 926 800
2 ^{ème}	02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	388 911 000
3 ^{ème}	03	NIMA SARLU	391 919 000

Examen détaillé des offres : Classement des offres (suite).

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

A l'issue de la comparaison des montants des offres ajustées, les soumissionnaires ci-après sont classés par ordre de prix croissant :

Classement	N° pli	Soumissionnaires	Montant évalué des offres TTC en FCFA
1 ^{er}	01	TAMANE SARVICES SARLU	44 900 000
2 ^{ème}	02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	49 000 000
3 ^{ème}	03	NIMA SARLU	53 250 000

Tableau 7 : Taux de change⁹

Monnaie utilisée pour l'évaluation des offres : CFA

Taux de change en vigueur le : 655,957

Source des taux de change (organisme ou publication) : BCEAO

⁹ Joindre une liste de taux de change fournis par l'organisme et/ou la publication indiqués.

Tableau 8A : Conversion monétaire « Sans objet »

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

a) Soumissionnaire	b) Monnaie(s) de l'offre	c) Prix de l'offre corrigé/rabais compris	d) Taux de change applicables (s) ¹⁰	Monnaie de l'évaluation	
				e) Prix de l'offre e=(cxd)	f) Prix total de l'offre ¹¹
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

Ce tableau doit être rempli lorsque sont utilisés les dossiers d'AO pour la passation des marchés de fournitures

Les informations portées aux colonnes (a), (b) et (c) proviennent des colonnes (a), (b) et (i) du Tableau 6.

¹⁰Les informations portées dans la colonne(d) proviennent du tableau 7

¹¹ Les montants portés dans la colonne (f) sont égaux au montant total des prix des offres de chaque soumissionnaire après conversion et addition de chaque monnaie indiquée à la colonne (e).

Tableau 9 – 1 : Ajouts pour omissions, ajustements et variations mineures (valorisation monétaire) Monnaie retenue pour l'évaluation : F CFA

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

a) Soumissionnaire		b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus ¹²	c) Ajouts pour omission ¹³	d) ajustements ¹¹	e) Variations mineures ¹¹	f) Prix total f=(b)+(c)+(d)+(e)
01	TAMANE SARVICES SARLU	272 926 800	~	~	~	272 926 800
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	388 911 000	~	~	~	388 911 000
03	NIMA SARLU	391 919 000	~	~	~	391 919 000

Tableau 9 – 2 : Ajouts pour omissions, ajustements et variations mineures (valorisation monétaire) Monnaie retenue pour l'évaluation : F CFA

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako

a) Soumissionnaire		b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus ¹⁴	c) Ajouts pour omission ¹⁵	d) ajustements ¹¹	e) Variations mineures ¹¹	f) Prix total f=(b)+(c)(d)+(e)
01	KAYE SARVICES SARLU	44 900 000	~	~	~	44 900 000
02	NSDA SARL	49 000 000	~	~	~	49 000 000
03	LAFIA DISTRIBUTION	53 250 000	~	~	~	53 250 000

Tableau 10A : Préférence pour les fournitures fabriquées dans l'Espace UEMOA
Monnaie retenue pour l'évaluation : « Sans objet »

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

a) soumissionnaire	b) Groupe de soumissionnaires bénéficiant d'une préférence ¹⁶	c) Prix total ¹⁷	d) Fournitures ne pouvant bénéficier d'une préférence ¹⁸	e) Total révisé e=c-d	f) Droit de douane en vigueur (%) ¹⁹	g) Marge de préférence (%) ²⁰	h) Prix des fournitures bénéficiant d'une marge de préférence ²¹	i) Prix total à comparer i=d+h
-			-				-	-
-			-				-	-
-			-				-	-

¹⁶ Les informations portées dans la colonne (b) indiquent si le soumissionnaire déclare appartenir aux groupes (voir aménagement de ce droit dans les DAO types nationaux issu de la transposition des DSRA UEMOA), et doivent être vérifiées par l'autorité contractante.

¹⁷ Les informations portées dans la colonne (c) proviennent de la colonne (f) du tableau 9. Si le prix total le plus bas est offert par un soumissionnaire du Groupe A, c'est le prix de l'offre la moins disante et il n'est nécessaire de remplir le reste du tableau. Les colonnes (d) à (h) doivent être remplies uniquement pour les offres du groupe B.

¹⁸ Les montants portés dans la colonne (d) sont égaux à la somme des coûts indiqués aux colonnes (d) et (e) du tableau 9 et d'autres coûts encourus dans le pays de l'Autorité Contractante. Les composantes importantes de la colonne (d) devraient faire l'objet de notes explicatives.

¹⁹ Les pourcentages indiqués dans la colonne (f) sont relatifs aux droits de douanes et impôts applicables aux prix CIF ou CIP des fournitures considérées

²⁰ Le chiffre indiqué dans la colonne (g) est égal à 15% ou au droit de douane indiqué à la colonne (f), le taux le plus bas étant retenu.

²¹ Pour les soumissionnaires du Groupe A, le chiffre porté à la colonne (h) est zéro. A ce stade, les prix des offres des soumissionnaires du Groupe B sont exclus de la comparaison.

Vérification de la Post Qualification (*Capacité du soumissionnaire à exécuter le marché*)

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

A l'issue des travaux :

- a) Le soumissionnaire du pli n°01 (TAMANE SERVICES SARLU), déclaré substantiellement conforme et dont l'offre a été évaluée et classée la 1ère moins – disante, répond à tous les critères de post qualification. En conséquence, il est qualifié pour exécuter le marché relatif au lot 1 ;
- b) Le soumissionnaire du pli n°02 (SIRAMAKAN SARVICES SARL), déclaré substantiellement conforme et dont l'offre a été évaluée et classée la 2ème moins – disante, répond à tous les critères de post qualification. En conséquence, il est qualifié pour exécuter le marché relatif au lot 1 ;
- c) Le soumissionnaire du pli n°03 (NIMA SARLU), déclaré substantiellement conforme et dont l'offre a été évaluée et classée la 2ème moins – disante, répond à tous les critères de post qualification. En conséquence, il est qualifié pour exécuter le marché relatif au lot 1.

Les résultats de ces travaux sont détaillés dans le tableau de l'annexe ci-dessous.

- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

A l'issue des travaux :

- a) Le soumissionnaire du pli n°01 (TAMANE SERVICES SARLU), déclaré substantiellement conforme et dont l'offre a été évaluée et classée la 1ère moins – disante, répond à tous les critères de post qualification. En conséquence, il est qualifié pour exécuter le marché relatif au lot 2 ;
- b) Le soumissionnaire du pli n°02 (SIRAMAKAN SARVICES SARL), déclaré substantiellement conforme et dont l'offre a été évaluée et classée la 2ème moins – disante, répond à tous les critères de post qualification. En conséquence, il est qualifié pour exécuter le marché relatif au lot 2 ;
- c) Le soumissionnaire du pli n°03 (NIMA SARLU), déclaré substantiellement conforme et dont l'offre a été évaluée et classée la 2ème moins – disante, répond à tous les critères de post qualification. En conséquence, il est qualifié pour exécuter le marché relatif au lot 2.

Les résultats de ces travaux sont détaillés dans le tableau de l'annexe ci-dessous.

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION :

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, au pli n°01 (TAMANE SERVICES SARLU), pour un montant de 272 926 800 F CFA Toutes Taxes Comprises et un délai de livraison de trente (30) jours.**

- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako**, au pli n°01 (TAMANE SERVICES SARLU), pour un montant de 44 900 000 F CFA Toutes Taxes Comprises et un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours.

En conclusion, les propositions d'attribution provisoire deviennent :

Pour le **lot 1** : le soumissionnaire du **pli n°01 (TAMANE SERVICES SARLU)**, comme attributaire provisoire du marché relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, pour un montant de **272 926 800 F CFA Toutes Taxes Comprises** et un délai de livraison de **trente (30) jours** ;

Pour le **lot 2** : le soumissionnaire du **pli n°01 (TAMANE SERVICES SARLU)**, comme attributaire provisoire du marché relatif à la fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, pour un montant de **44 900 000 F CFA Toutes Taxes Comprises** et un délai de livraison de **quarante-cinq (45) jours**.

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

1.	Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante (auquel il est proposé d'attribuer le marché)		
a)	Nom : TAMANE SERVICES SARLU		
b)	Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali.		
2.	Si l'offre a été soumise par un agent, indiquer le fournisseur effectif		
a)	Nom : AICHATOU CHERIF HAIDARA		
b)	Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali.		
3.	Si l'offre est présentée par un groupement d'entreprises, indiquer tous les partenaires, leur nationalité, et la part estimée du marché qui revient à chacun _____ Sans objet _____		
4.	Principal (principaux) pays de provenance des fournitures/matériaux : Sans objet		
5.	Date envisagée pour la signature du marché (mois, année) : Juin 2025		
6.	Dates prévues pour l'arrivée des fournitures/matériels sur les lieux du projet/pour l'achèvement du projet : décembre 2025		
		Monnaie(s)	Montant(s) ou %
7.	Prix de l'offre (lu publiquement)		Néant
8.	Corrections des erreurs		-
9.	Rabais		-
10.	Autres ajustements		-
11.	Marché proposé		272 926 800 F CFA TTC
12.	Catégorie de décaissements		

- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

1.	Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante (auquel il est proposé d'attribuer le marché)		
a)	Nom : TAMANE SERVICES SARLU		
b)	Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali.		
2.	Si l'offre a été soumise par un agent, indiquer le fournisseur effectif		
a)	Nom : AICHATOU CHERIF HAIDARA		
b)	Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali.		
3.	Si l'offre est présentée par un groupement d'entreprises, indiquer tous les partenaires, leur nationalité, et la part estimée du marché qui revient à chacun Sans objet		
4.	Principal (principaux) pays de provenance des fournitures/matériaux : Sans objet		
5.	Date envisagée pour la signature du marché (mois, année) : Juin 2025		
6.	Dates prévues pour l'arrivée des fournitures/matériels sur les lieux du projet/pour l'achèvement du projet : décembre 2025		
		Monnaie(s)	Montant(s) ou %
7.	Prix de l'offre (lu publiquement)		44 900 000 F CFA TTC
8.	Corrections des erreurs		-
9.	Rabais		-
10.	Autres ajustements		-
11.	Marché proposé		44 900 000 F CFA TTC
12.	Catégorie de décaissements		

Ont signé le présent rapport de la sous-commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres relatives à l'appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots, sur financement Budget National – Exercice 2025.

Fait à Bamako, le 04 juin 2025

Le Rapporteur

Le Président de Séance

M. Abdoulaye KANE

M. Salmana TAMBOURA

Noms et signature des autres membres de la commission.

- M. Ibrahim KINKOUMANA DFM/MSDS
- Monsieur Dramane TRAORE DFM/MSDS

Annexe 1 – 1 : Vérification de la fourniture et de la conformité des pièces demandées (*adapter le contenu conformément DAO*)

Appel d’offres ouvert n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

N° Ordre	Désignation des pièces	Soumissionnaires			
		1	2	3	
		Pli n°1 : TAMANE SARVICES SARLU	Pli n°2 : SIRAMAKAN SERVICES SARL	Pli n°3 : NIMA SARLU	
A	Documents Constitutifs de l'Offre				
1	Soumission (datée et signée)	FC	FC	FC	
2	Garantie de soumission, datée et signée	FC	FC	FC	
3	Renseignement sur le Candidat	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
4	Bordereau des prix complété, daté, signé	FC	FC	FC	
5	Bordereau des quantités et calendrier de livraison	FC	FC	FC	
6	Spécification technique des fournitures	FC	FC	FC	
7	Procuration écrite du signataire de l'offre pour engager le soumissionnaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
B	Documents Apportant la preuve de la Qualification du Soumissionnaire				
8	Expérience relative aux fournitures similaires durant les cinq (5) dernières années (2020-2024)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
9	Curriculum vitae du personnel d'encadrement	FC	FC	FC	
10	États financiers des trois (03) dernières années (2021-2022-2023)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
11	Preuve de la disponibilité de liquidités ou de facilités de crédits appropriée pour le marché	FC	FC	FC	
12	Autorisation d'obtenir des références auprès des Banquiers du soumissionnaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
13	Proposition de sous-traitance	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
14	Accord de Groupement s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
15	Acte de nomination du mandataire du groupement s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
16	Inscription au registre de commerce	FC	FC	FC	
17	Quitus Fiscal	FC	FC	FC	
18	Certificat de non faillite	FC	FC	FC	
19	Autres documents	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
CONCLUSION (préciser si l'offre est retenue ou rejetée)		Retenue	Retenue	Retenue	

Légende

FC : Fourni Conforme ; FNC : Fourni Non Conforme ; NF : Non Fourni

Annexe 1 – 2 : Vérification de la fourniture et de la conformité des pièces demandées (*adapter le contenu conformément DAO*)

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG ~ 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

N° Ordre	Désignation des pièces	Soumissionnaires		
		1	2	3
		Pli n°1 : TAMANE SARVICES SARLU	Pli n°2 : SIRAMAKAN SERVICES SARL	Pli n°3 : NIMA SARLU
A	Documents Constitutifs de l'Offre			
1	Soumission (datée et signée)	FC	FC	FC
2	Garantie de soumission, datée et signée	FC	FC	FC
3	Renseignement sur le Candidat	Sans objet	Sans objet	Sans objet
4	Bordereau des prix complété, daté, signé	FC	FC	FC
5	Bordereau des quantités et calendrier de livraison	FC	FC	FC
6	Spécification technique des fournitures	FC	FC	FC
7	Procuration écrite du signataire de l'offre pour engager le soumissionnaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet
B	Documents Apportant la preuve de la Qualification du Soumissionnaire			
8	Expérience relative aux fournitures similaires durant les cinq (5) dernières années (2020-2024)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
9	Curriculum vitae du personnel d'encadrement	FC	FC	FC
10	États financiers des trois (03) dernières années (2021-2022-2023)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
11	Preuve de la disponibilité de liquidités ou de facilités de crédits appropriée pour le marché	FC	FC	FC
12	Autorisation d'obtenir des références auprès des Banquiers du soumissionnaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet
13	Proposition de sous-traitance	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14	Accord de Groupement s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet
15	Acte de nomination du mandataire du groupement s'il y a lieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet
16	Inscription au registre de commerce	FC	FC	FC
17	Quitus Fiscal	FC	FC	FC
18	Certificat de non faillite	FC	FC	FC
19	Autres documents	Sans objet	Sans objet	Sans objet
CONCLUSION (préciser si l'offre est retenue ou rejetée)		Retenue	Retenue	Retenue

Légende

FC : Fourni Conforme ; FNC : Fourni Non Conforme ; NF : Non Fourni

Annexe 2 : Tableaux explicatifs des ajouts pour omission, ajustements et variations mineures du Tableau 9 ci-dessus (*insérer autant de tableau par soumissionnaire pour expliquer les omissions*)

Annexe 3 – 1 : Vérification de la post qualification du

soumissionnaire classé la moins disante

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Clauses des IC	CRITERES DE QUALIFICATION (Pli n°01 : TAMANE SERVICES SARLU)				APPRECIATION
5 c	Avoir satisfait deux (02) expériences similaires au cours des cinq (05) dernières années (2020 à 2024) attestées par les attestations de de bonne exécution, les procès-verbaux de réception et les copies des pages de gardes et signature des marchés				SATISFAISANT
	Année	Objet	Montant	Maitre d'ouvrage	
		Société nouvellement créée ayant fourni un personnel qualifié			
	Le chiffre d'affaire moyen au cours des trois (03) dernières années (2021 ; 2022 et 2023) doit être au moins égal au montant de l'offre du candidat				SATISFAISANT
	Années	Chiffres d'Affaire en F.CFA			
	2023	503 300 000			
	Ligne de crédit de la BNDA : 90 000 000 francs CFA				
	Autres qualifications : ce soumissionnaire a fourni aussi : - Deux (02) contrats de travail, deux (02) CV, deux diplômes et un marché similaire ; - Le marché similaire relatif à la fourniture des produits alimentaires (riz, huile, mil, haricot) pour le compte de l'ONG CAES à Bamako ACI 2000, pour un montant de 277 800 000 F CFA HT et un délai d'exécution de deux (02) mois.				SATISFAISANT
Conclusion : Le soumissionnaire du Pli n°01 : TAMANE SERVICES SARLU, satisfait à tous les critères de qualification décrits à la clause 5.1 des Instructions aux Candidats. En conséquence le soumissionnaire du pli n°01 (TAMANE SERVICES SARLU) est retenu pour les évaluations ultérieures, pour le lot 1.					

Annexe 3 – 2 : Vérification de la post qualification du

soumissionnaire classé la moins disante

Appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Clauses des IC	CRITERES DE QUALIFICATION (Pli n°01 : TAMANE SERVICES SARLU)				APPRECIATION
5 c	Avoir satisfait deux (02) expériences similaires au cours des cinq (05) dernières années (2020 à 2024) attestées par les attestations de de bonne exécution, les procès-verbaux de réception et les copies des pages de gardes et signature des marchés				SATISFAISANT
	Année	Objet	Montant	Maitre d'ouvrage	
		Société nouvellement créée ayant fourni un personnel qualifié			
	Le chiffre d'affaire moyen au cours des trois (03) dernières années (2021 ; 2022 et 2023) doit être au moins égal au montant de l'offre du candidat				SATISFAISANT
<u>Années</u> 2023	<u>Chiffres d'Affaire en F.CFA</u> 503 300 000				
Ligne de crédit de la BNDA : 15 000 000 francs CFA					
	<u>Autres qualifications</u> : ce soumissionnaire a fourni aussi : - Deux (02) contrats de travail, deux (02) CV, deux diplômes et un marché similaire ; - Le marché similaire relatif à la fourniture de mobiliers et motos pour le compte de ISLAMIC RELIEF, pour un montant de 25 500 000 F CFA HT et un délai d'exécution de 60 jours.				SATISFAISANT
<u>Conclusion :</u> Le soumissionnaire du Pli n°01 : TAMANE SERVICES SARLU, satisfait à tous les critères de qualification décrits à la clause 5.1 des Instructions aux Candidats. En conséquence le soumissionnaire du pli n°01 (TAMANE SERVICES SARLU) est retenu pour les évaluations ultérieures, pour le lot 2.					

**MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But – Une Foi

MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES COURANTS

**Rapport d'Ouverture des Offres issues de l'Appel d'Offres Ouvert
n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et
livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux
personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de
Bamako, en deux (02) lots.**

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;
- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

FINANCEMENT : Budget National – Exercice 2025.

- ~ Chapitres : 12-7-1960-0000-174-000000 / 12-2-2000-0062-001-000000
- ~ Natures : 64-5-1-02 / 65-9-2-05
- ~ Section : 610/990
- ~ Programmes : N°003 / N°2.061

PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISoire

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi 16 juin, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, s'est réunie dans la salle de réunion de la Direction de Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social, à quinze heures, sous la présidence du Colonel Boubacar OUOLOGUEM, Directeur des Finances et du Matériel dudit Ministère pour examiner les résultats des travaux de la sous-commission technique.

Etaient présents :

- | | | |
|----------------|------------|-------------|
| • M. Amadou | DOUMBIA | DFM /MSDS ; |
| • M. Ibrahim | KINKOUMANA | DFM/MSDS ; |
| • M. Dramane | TRAORE | DFM/MSDS ; |
| • M. Abdoulaye | KANE | DFM/MSDS ; |
| • M. Salmana | TAMBOURA | DNDS. |

Le Président de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, ayant constaté que le quorum est atteint, a ouvert la séance et a invité le rapporteur à présenter le rapport d'analyse de la sous-commission technique.

Ce rapport fut analysé et discuté par les membres de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Après examen et amendement du rapport de la sous-commission technique, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres a entériné les résultats de l'évaluation et de jugement des offres, à savoir :

Les soumissionnaires dont les offres ont été rejetées y compris les offres anormalement basses ayant fait l'objet de rejet le cas échéant.

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

Nom du (des) soumissionnaire(s) non retenu(s)	Motif(s) du rejet
~ Néant	

- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako**

Nom du (des) soumissionnaire(s) non retenu(s)	Motif(s) du rejet
~ Néant	

Les soumissionnaires reconnus conformes :

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

Nom et adresse du (des) soumissionnaire(s) retenu(s)		Montant en TTC à l'ouverture des offres	Montant en TTC après correction et ajustement
01	TAMANE SARVICES SARLU	272 926 800	272 926 800
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	388 911 000	388 911 000
03	NIMA SARLU	391 919 000	391 919 000

- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako**

Nom et adresse du (des) soumissionnaire(s) retenu (s)		Montant en TTC à l'ouverture des offres	Montant en TTC après correction et ajustement
01	TAMANE SARVICES SARLU	44 900 000	44 900 000
02	SIRAMAKAN SERVICES SARL	49 000 000	49 000 000
03	NIMA SARLU	53 250 000	53 250 000

Conformément à la clause 38 des instructions aux candidats, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres propose comme attributaire provisoire :

Nom et adresse du (des) soumissionnaire(s) retenu(s)	Montant d'attribution du marché (En F CFA TTC ou HT)	Délai d'exécution	% sous-traité le cas échéant	Variante prise en compte le cas échéant
Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.				
TAMANE SARVICES SARLU Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali	272 926 800 F CFA TTC	Trente (30) jours	Néant	Néant
Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.				
TAMANE SARVICES SARLU Adresse : Sotuba près du terrain Stade Malien, immeuble KOUMA Tél. : 77 22 22 94 / 76 33 13 76 Bamako – Mali	44 900 000 F CFA HT	Quarante-cinq (45) jours	Néant	Néant

Ont signé le présent rapport de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres relative à l'appel d'offres ouvert n°020/MSDS – SG - 2025 du 20 mai 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots, sur financement du Budget National – Exercice 2025.

Fait à Bamako, le 16 juin 2025

Le Rapporteur

Président de Séance

M. Abdoulaye KANE

Colonel Boubacar OUOLOGUEM

Noms et signature des différents membres de la commission

- | | | |
|--------------------|------------|----------|
| • Monsieur Amadou | DOUMBIA | DFM/MSDS |
| • Monsieur Ibrahim | KINKOUMANA | DFM/MSDS |
| • Monsieur Dramane | TRAORE | DFM/MSDS |
| • Monsieur Salmana | TAMBOURA | DNDS |

MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But – Une Foi

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°016/MSDS – SG~2025

Émis le.....

Pour

La fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.

- Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;
- Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Autorité contractante : Ministère de la Santé et du Développement Social.

Source de financement : Budget National – Exercice 2025.

MAI ~ 2025

**MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But – Une Foi

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

Ministère de la Santé et du Développement Social

Appel d'offres ouvert n°016/MSDS – SG du2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « **Nouvel Horizon** » n°6987 du lundi 04 Novembre 2024.

1. Le Ministère de la Santé et du Développement Social a sollicité et obtenu du Budget National – Exercice 2025, afin de financer le PRODESS et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.
2. Le Ministère de la Santé et du Développement Social sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures (ou la prestation des services) suivants : Fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.
 - Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ;
 - Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances et du matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social à N'Tominkorobougou, sise OMS, BP : 232 - Tél. : (223) 22 53 61/02 Fax : 20 23 03 25) de 08 heures à 16 heures.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Un chiffre d'affaires moyen des années 2021 ; 2022 et 2023 au moins égal à la moitié de l'offre du candidat, pour chaque lot ;
- Les bilans des années 2021 ; 2022 et 2023 certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'ordre et sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétant des Impôts « Bilans ou extraits de bilans conformes aux déclarations souscrites aux services des Impôts ».
- Une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d'engagement à financer le marché par lot, pour les sociétés nouvellement créées, en lieu et place des chiffres des années 2021 ; 2022 et 2023, d'un montant au moins égal à :
 - Lot 1 : Quatre-vingt-dix millions (90 000 000) francs CFA ;
 - Lot 2 : Quinze millions (15 000 000) francs CFA.
- Deux expériences similaires de la période 2020 à 2024, attestées par les attestations de bonne exécution ou les procès-verbaux de réception accompagnés des copies des pages de garde et signature de marchés émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art, par lot.

On entend par expérience similaire :

- La fourniture de vivres ou de denrées alimentaires, pour le lot 1 ;
- La fourniture de motos, de fauteuils roulants ou de tricycles à moteur, pour le lot 2.

Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :

- L'attestation d'immatriculation au registre du commerce du candidat ou sa photocopie certifiée conforme ;
- Le quitus fiscal ou sa photocopie certifiée conforme, en cours de validité ;
- Le certificat de non - faillite du candidat dûment établi par les autorités compétentes, en cours de validité, ne datant pas de plus de trois mois.

NB :

- L'attributaire provisoire doit fournir conformément à l'article 4.3 de l'arrêté n°2015 - 3721/MEF – SG du 22 octobre 2015, les pièces ci-après :
 - L'attestation INPS,
 - L'attestation OMH,
 - Le statut,
 - La carte d'identification fiscale.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) en FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social à N'Tominkorobougou, sise OMS, BP : 232 - Tél. : (223) 22 53 61/02 Fax : 20 23 03 25). La méthode de paiement sera au comptant et espèces. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par version physique ou électronique.

-
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social à N'Tominkorobougou, sise OMS, BP : 232 - Tél. : (223) 22 53 61/02 Fax : 20 23 03 25), au plus tard le 2025 à 10 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
 8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :
 - Lot 1 : Sept millions cinq cent mille (7 500 000) francs CFA ;
 - Lot 2 : Un million deux cent cinquante mille (1 250 000) francs CFA.
 9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date d'ouverture des plis, comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
 10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le2025 à 10 heures à l'adresse suivante : Salle de conférence de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social à N'Tominkorobougou, sise OMS, BP : 232 - Tél. : (223) 22 53 61/02 Fax : 20 23 03 25).

**P/Le Ministre de la Santé
et du Développement Social P.O
Le Secrétaire Général**

**Dr Abdoulaye GUINDO
Chevalier de l'Ordre National**

Section I. Instructions aux candidats (IC)

Table des clauses

1.	Objet du marché.....	7
2.	Origine des fonds.....	7
3.	Sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics	7
4.	Conditions à remplir pour prendre part aux marchés.....	9
5.	Qualification des candidats.....	11
6.	Sections du Dossier d'appel d'offres.....	11
7.	Eclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres	12
8.	Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres	12
9.	Frais de soumission	12
10.	Langue de l'offre	12
11.	Documents constitutifs de l'offre	12
12.	Lettre de soumission de l'offre et bordereaux des prix	13
13.	Variantes	13
14.	Prix de l'offre et rabais	13
15.	Monnaie de l'offre	15
16.	Documents attestant que le candidat est admis à concourir	15
17.	Documents attestant de la conformité des Fournitures et/ou Services connexes au Dossier d'appel d'offres 15	
18.	Documents attestant des qualifications du Soumissionnaire	16
19.	Période de validité des offres	16
20.	Garantie de soumission	17
21.	Forme et signature de l'offre.....	18
22.	Cachetage et marquage des offres.....	18
23.	Date et heure limites de remise des offres	19
24.	Offres hors délai	19
25.	Retrait, substitution et modification des offres.....	19
26.	Ouverture des plis	20
27.	Confidentialité	21
28.	Éclaircissements concernant les Offres	21
29.	Conformité des offres.....	21
30.	Non-conformité, erreurs et omissions.....	22
31.	Examen préliminaire des offres	23
32.	Examen des conditions, Évaluation technique	23
33.	Évaluation des Offres.....	23
34.	Marge de préférence	24
35.	Comparaison des offres.....	26
36.	Vérification a posteriori des qualifications du Soumissionnaire	26

37.	Droit de l'Autorité contractante d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres	26
38.	Critères d'attribution.....	26
39.	Droit de l'Autorité contractante de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché	26
40.	Notification de l'attribution du Marché	27
41.	Information des candidats	27
42.	Signature du Marché.....	27
43.	Notification du Marché approuvé	27
44.	Garantie de bonne exécution	27
45.	Recours	28

A. Généralités

- | | |
|---|---|
| 1. Objet du marché | <p>1.1 À l'appui de l'avis d'appel d'offres indiqué dans les Données particulières de l'appel d'offres (DPAO), l'Autorité contractante, tel qu'indiqué dans les DPAO, publie le présent Dossier d'appel d'offres en vue de l'obtention des fournitures et/ou Services connexes spécifiés à la Section IV, Bordereau des quantités, calendriers de livraison, Cahier des Clauses techniques, plans, inspections et essais. Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres (AO) figurent dans les DPAO.</p> <p>1.2 Tout au long du présent Dossier d'appel d'offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le terme « par écrit » signifie communiqué sous forme écrite avec accusé de réception ; b) Si le contexte l'exige, le singulier désigne le pluriel, et vice versa ; et c) Le terme « jour » désigne un jour calendaire ; sauf indication contraire, les délais doivent toujours être considérés comme faisant référence au nombre de jours ouvrables dans lequel l'avis doit être diffusé ou l'action introduite. |
| 2. Origine des fonds | <p>2.1 L'origine des fonds budgétisés pour le financement du Marché faisant l'objet du présent appel d'offres est indiqué dans les DPAO.</p> |
| 3. Sanction des fautes commises par les candidats, soumissionnaires ou titulaires de marchés publics | <p>3.1 La République du Mali exige de la part des candidats, soumissionnaires et titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Conformément à l'article 120 du CMP, des sanctions peuvent être prononcées par le « Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) » à l'égard des candidats, soumissionnaires et titulaires des marchés en cas de constatation d'infractions aux règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le candidat, soumissionnaire, attributaire ou titulaire qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) octroie ou promet d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché ; b) participe à des pratiques de collusion entre candidats afin d'établir |

les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels, privant l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

- c) a influé sur le mode de passation du marché ou sur la définition des prestations de façon à bénéficier d'un avantage indu ;
- d) a fourni délibérément dans son offre fournit des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, ou fait usage d'informations confidentielles dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
- e) établit des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies ;
- f) a bénéficié de pratiques de fractionnement ou de toute autre pratique visant sur le plan technique à influencer sur le contenu du dossier d'appel d'offres ;
- g) recourt à la surfacturation et/ou à la fausse facturation ;
- h) tente d'influer sur l'évaluation des offres ou sur les décisions d'attribution, y compris en proposant tout paiement ou avantage indu ;
- i) est reconnu coupable d'un manquement à ses obligations contractuelles lors de l'exécution de contrats antérieurs à la suite d'une décision d'une juridiction nationale devenue définitive.

3.2 Les infractions commises sont constatées par le Comité de Règlement des Différends qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

- a) confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures de passation de marchés auxquelles il a participé ;
- b) exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics et de délégations de service public pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise. Ces sanctions doivent être mise en œuvre conformément à l'article 120 du CMP.

3.3 En cas d'atteinte établie par le Comité de Règlement des Différends, aux règles applicables, notamment en matière d'intégrité et d'éthique ces sanctions peuvent être étendues à

toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise contrevenante, ou dont l'entreprise contrevenante possède la majorité du capital.

- 3.4 Lorsque les infractions commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.
- 3.5 Le contrevenant dispose d'un recours devant la Section Administrative de la Cour Suprême à l'encontre des décisions du Comité de Règlement des Différends. Ce recours n'est pas suspensif.

**4. Conditions
à remplir
pour
prendre
part aux
marchés**

- 4.1 Si le présent appel d'offres a été précédé d'un avis de pré qualification, tel que renseigné dans les DPAO, seuls les candidats qui se sont vus notifier qu'ils étaient prés qualifiés sont autorisés à soumissionner ; dans le cas contraire, les candidats doivent remplir les conditions de qualification en application de la Clause 5 ci-après.
- 4.2 Les candidats peuvent être des personnes physiques, des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure une convention de groupement ou ayant conclu une telle convention de groupement. Le groupement peut être conjoint ou solidaire. Toutefois, en cas de groupement, sauf stipulation contraire dans les DPAO ou dans la convention de groupement, toutes les parties membres sont solidairement responsables. Les candidats doivent fournir tout document que l'Autorité contractante peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de celui-ci qu'ils continuent d'être admis à concourir. En tout état de cause, la mise en œuvre des règles relatives aux groupements doit être conforme à l'article 26 du CMP.
- 4.3 Ne sont pas admises à concourir les personnes physiques ou morales:
 - a) qui sont en état de faillite personnelle, de cessation d'activités, de liquidation ou de redressement judiciaire, ou dans toute situation analogue de même nature ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes morales en état de redressement judiciaire autorisées à poursuivre leurs activités par une décision de justice ;
 - b) qui sont exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice devenue définitive en matière pénale, fiscale, ou sociale ou par une décision de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) ;
 - c) toute personne morale sous le couvert de laquelle une personne physique exclue des procédures de passation des marchés publics

ou de délégation de service public en application d'une décision visée au paragraphe b) ci-dessus agirait pour se soustraire à cette exclusion ;

- d) les entreprises dont les exploitants ou dirigeants ont été condamnés en raison de leur participation à une action concertée, convention, entente expresse ou tacite ou coalition ;
- e) qui se trouve en situation de conflit d'intérêt, notamment (i) les entreprises dans lesquelles les membres de l'autorité contractante, de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, la personne responsable du marché ou les membres de la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres possèdent des intérêts financiers ou personnels de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics ; ou (ii) les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel d'offres ou de consultation.

Les dispositions ci-dessus sont également applicables aux membres de groupement et aux sous-traitants. [NB : *Conformément à l'article 27 du CMP, seule la sous-traitance des marchés de travaux, de services et de prestations intellectuelles sont autorisées à l'exception de ceux de fournitures*].

4.4 Un candidat ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout candidat se trouvant dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un candidat (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du candidat) sera considéré comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

- a) est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des prescriptions techniques et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
- b) se trouve dans les situations de conflit d'intérêt prévues à l'alinéa 4.3 e) ci-dessus ; ou
- c) présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 13 des IC, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre. Un Soumissionnaire qui présente plusieurs offres ou qui participe à plusieurs offres (à l'exception des variantes présentées en vertu de la Clause 13 des IC) provoquera la disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé ; ou

- d) S'il est affilié à une firme ou entité que l'Autorité contractante a recruté, ou envisage de recruter, pour participer au contrôle de travaux dans le cadre du Marché.

- 5. Qualification des candidats** 5.1 Les candidats doivent remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels, humains et financiers, ou d'expérience acquise dans la réalisation de prestations similaires à celle faisant l'objet du marché, tel que renseigné dans les DPAO.

B. Contenu du Dossier d'appel d'offres

- 6. Sections du Dossier d'appel d'offres** 6.1 Le Dossier d'appel d'offres comprend les parties 1, 2 et 3, qui incluent toutes les sections dont la liste figure ci-après. Il doit être lu en conjonction avec tout additif éventuel, émis conformément à la clause 8 des IC.

PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'appel d'offres

- Section I. Instructions aux candidats (IC)
- Section II. Données particulières de l'appel d'offres (DPAO)
- Section III. Formulaires de soumission

DEUXIÈME PARTIE : Conditions d'Approvisionnement des fournitures

- Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques. Plans et Inspections et Essais

TROISIÈME PARTIE : Marché

- Section V. Cahier des Clauses administratives générales (CCAG)
- Section VI. Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP)
- Section VII. Formulaires du Marché

- 6.2 L'avis d'appel d'offres publié par l'Autorité contractante ne fait pas partie du Dossier d'appel d'offres.

- 6.3 L'Autorité contractante ne peut être tenu responsable de l'intégrité du Dossier d'appel d'offres et de ses additifs, s'ils n'ont pas été obtenus directement de lui.

- 6.4 Le Candidat doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et prescriptions techniques figurant dans le Dossier d'appel d'offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'appel d'offres. Toute carence à

cet égard peut entraîner le rejet de son offre.

- | | |
|---|---|
| 7. Eclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres | <p>7.1 Un candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents devra contacter l'Autorité contractante par écrit, à l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans les DPAO. L'Autorité contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard quatorze (14) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. Elle adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans en identifier l'auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'appel d'offres directement auprès d'elle. Au cas où l'Autorité contractante jugerait nécessaire de modifier le Dossier d'appel d'offres suite aux demandes d'éclaircissements, elle le fera conformément à la procédure stipulée à la clause 8 et à l'alinéa 23.2 des IC.</p> |
| 8. Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres | <p>8.1 L'Autorité contractante peut au plus tard (07) jours, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'appel d'offres en publiant un additif.</p> <p>8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier d'appel d'offres directement de l'Autorité contractante.</p> <p>8.3 Afin de laisser aux candidats un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité contractante peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres conformément à l'alinéa 23.2 des IC.</p> |

C. Préparation des offres

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 9. Frais de soumission | <p>9.1 Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'Autorité contractante n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.</p> |
| 10. Langue de l'offre | <p>10.1 L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue française, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, ladite traduction fera foi.</p> |
| 11. Documents constitutifs | <p>11.1 L'offre comprendra les documents suivants :</p> <p style="margin-left: 40px;">a) La lettre de soumission de l'offre et les bordereaux de prix</p> |

de l'offre	applicables, remplis conformément aux dispositions des clauses 12, 14, et 15 des IC ;
	b) la garantie de soumission établie conformément aux dispositions de la clause 20 des IC; c) la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de la clause 21.2 des IC ; d) les documents attestant, conformément aux dispositions de la clause 16 des IC, que le Soumissionnaire est admis à concourir, incluant le Formulaire de Renseignements sur le Soumissionnaire, et le cas échéant, les Formulaires de Renseignements sur les membres du groupement; e) les documents attestant, conformément aux dispositions des clauses 18 et 30 des IC, que les Fournitures et Services connexes sont conformes aux exigences du Dossier d'appel d'offres ; f) les documents attestant, conformément aux dispositions de la clause 18 des IC, que le Soumissionnaire possède les qualifications requises pour exécuter le Marché si son offre est retenue ; et g) tout autre document stipulé dans les DPAO.
12. Lettre de soumission de l'offre et bordereaux des prix	12.1 Le Candidat soumettra son offre en remplissant le formulaire fourni à la Section III, Formulaires de soumission, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés. 12.2 Le Candidat fournira les bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes, à l'aide des formulaires appropriés figurant à la Section III, Formulaires de soumission.
13. Variantes	13.1 Les variantes ne seront pas considérées sauf indication contraire dans les DPAO. Dans ce cas, seule la variante du Soumissionnaire ayant proposé l'offre de base évaluée la moins disante sera prise en considération.
14. Prix de l'offre et rabais	14.1 Les prix et rabais indiqués par le Candidat sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix seront conformes aux stipulations des clauses 14.2 à 14.9 ci-après. 14.2 Tous les lots et articles figurant sur la liste des Fournitures et Services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer

séparément sur les bordereaux de prix.

- 14.3 Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix TTC de l'offre.
- 14.4 Le Candidat indiquera tout rabais inconditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.
- 14.5 Les termes « EXW, CIF, CIP, DDP » et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de Commerce internationale à la date de l'appel d'offres.
- 14.6 Les prix seront indiqués comme requis dans chacun des bordereaux des prix fournis à la Section III, Formulaire de soumission. Les prix proposés dans les formulaires de bordereaux des prix pour les Fournitures et/ou Services connexes, seront présentés de la manière suivante, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO :
- a) Pour les Fournitures : le prix des fournitures DDP Rendu Droits acquittés (lieu de destination convenu spécifié dans les DPAO) y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer;
 - b) Pour les Services connexes, lorsque de tels Services connexes sont requis dans la Section V : Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, plans, inspections et essais : le prix de chaque élément faisant partie des Services connexes (taxes applicables comprises)
- 14.7 Pour les marchés dont le délai d'exécution est inférieur à 18 mois, les prix proposés doivent être fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché par le Titulaire et ne pourront varier en aucune manière, sauf stipulation contraire figurant dans les **DPAO**.
- 14.8 Pour les marchés dont le délai d'exécution est supérieur à 18 mois, le prix doit être révisable. Il peut alors être modifié durant l'exécution des prestations aux conditions expressément prévues par le marché en vertu d'une clause de révision du prix stipulée au CCAP et au marché par application des indices de prix officiels nationaux et, le cas échéant, étrangers.
- 14.9 Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de la clause 29 des IC.
- 14.10 Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite initiale de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en

appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation stipulée par le CCAP.

14.11 La clause 1.1 peut prévoir que l'appel d'offres soit lancé pour un seul marché (lot) ou pour un groupe de marchés (lots). Sauf indication contraire dans les **DPAO**, les prix indiqués devront correspondre à la totalité des articles de chaque lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots. Les réductions de prix ou rabais accordés seront proposés conformément à l'alinéa 14.4, à la condition toutefois que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

15. Monnaie de l'offre 15.1 Les prix seront indiqués en FCFA, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO.

15.2 L'attributaire pourra être tenu de soumettre une décomposition des prix forfaitaires ou, le cas échéant un sous-détail des prix unitaires conformément aux dispositions y relatives du CCAG.

16. Documents attestant que le candidat est admis à concourir 16.1 Pour établir qu'il est admis à concourir en application des dispositions de la clause 4 des IC, le Candidat devra remplir la lettre de soumission de l'offre (Section III, Formulaire types de soumission de l'offre).

17. Documents attestant de la conformité des Fournitures et/ou Services connexes au Dossier d'appel d'offres 17.1 Pour établir la conformité des Fournitures et/ou Services connexes au Dossier d'appel d'offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux prescriptions techniques et normes spécifiées à la Section IV.

17.2 Les preuves écrites peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des Fournitures et/ou Services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions de la Section IV.

17.3 Le Candidat fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix connexes des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires

au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par l'Autorité contractante et pendant la période précisée aux **DPAO**.

17.4 Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par l'Autorité contractante ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif. Le Candidat peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de l'Autorité contractante que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux prescriptions techniques.

18. Documents attestant des qualifications du Soumissionnaire

18.1 Les documents que le Candidat fournira pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché si son offre est acceptée, établiront, à la satisfaction de l'Autorité contractante, que :

- a) si requis par les **DPAO**, le Candidat qui ne fabrique ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabrikant, en utilisant à cet effet le formulaire type inclus dans la Section III, pour attester du fait qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures pour fournir ces dernières au Mali;
- b) si requis par les **DPAO**, au cas où il n'est pas présent au Mali, le Candidat est ou sera (si son offre est acceptée) représenté par un agent équipé et en mesure de répondre aux obligations contractuelles de l'Attributaire en matière de spécifications techniques, d'entretien, de réparations et de fournitures de pièces détachées.
- c) le Candidat remplit chacun des critères de qualification spécifiés à la Clause 5 des IC.

19. Période de validité des offres

19.1 Les offres demeureront valables pendant la période spécifiée dans les DPAO après la date limite de soumission fixée par l'Autorité contractante. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'Autorité contractante.

19.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Autorité contractante peut demander aux candidats de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit. La validité de la garantie de soumission sera prolongée pour une durée correspondante. Un Candidat peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre

20. Garantie de soumission

sa garantie. Un Candidat qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de l'alinéa 14.8 des IC.

20.1 Le Candidat fournira une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre, comme spécifié dans les **DPAO**.

20.2 La garantie de soumission sera libellée en FCFA ou une monnaie librement convertible pour le montant spécifié aux DPAO et devra :

- a) au choix du Candidat, être sous l'une des formes ci- après: une lettre de crédit irrévocable, une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire ou tout établissement autorisé par l'État membre à émettre des garanties;
- b) provenir d'une institution de bonne réputation au choix du Candidat établie dans un pays satisfaisant aux critères d'origine. Si l'institution d'émission de la garantie de soumission est étrangère, elle devra avoir une institution financière correspondante située dans l'Espace UEMOA permettant d'appeler la garantie ;
- c) être conforme au formulaire de garantie de soumission figurant à la Section III, ou à un autre modèle approuvé par l'Autorité contractante avant le dépôt de l'offre ;
- d) être payable immédiatement, sur demande écrite formulée par l'Autorité contractante dans le cas où les conditions énumérées à l'alinéa 20.5 des IC sont invoquées ;
- e) être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise;
- f) demeurer valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre, y compris si la durée de validité de l'offre est prorogée selon les dispositions de l'alinéa 19.2 des IC.

20.3 Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission, selon les dispositions de l'alinéa 20.1 des IC, sera écartée à l'ouverture des plis par l'Autorité contractante comme étant non conforme.

20.4 Les garanties de soumission des Candidats non retenus leur seront restituées le plus rapidement possible après que l'Autorité contractante aura pris la décision d'attribution du marché.

20.5 La garantie de soumission peut être saisie:

- a) si le Candidat retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans la lettre de soumission de son offre, sous réserve des dispositions de l'alinéa 19.2 des IC ; ou
- b) s'agissant du Candidat retenu, si ce dernier :

i) manque à son obligation de signer le Marché en application de la clause 41 des IC ;

ii) manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution en application de la clause 42 des IC ;

20.6 La garantie de soumission d'un groupement d'entreprises doit être au nom du groupement qui a soumis l'offre. Si un groupement n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la garantie de soumission d'un groupement d'entreprises doit être au nom de tous les futurs membres du groupement.

21. Forme et signature de l'offre

21.1 Le Candidat préparera un original des documents constitutifs de l'offre tels que décrits à la clause 11 des IC, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Par ailleurs, il soumettra le nombre de copies de l'offre indiqué dans les **DPAO**, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.

21.2 L'original et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du Candidat. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite qui sera jointe au Formulaire de renseignements sur le Candidat qui fait partie de la Section III. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Toutes les pages de l'offre, à l'exception des publications non modifiées, seront paraphées par la personne signataire de l'offre.

21.3 Tout ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire de l'offre.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

22. Cachetage et marquage des offres

22.1 Les offres peuvent toujours être soumises par courrier ou déposées en personne. Le Candidat devra placer l'original de son offre et chacune de ses copies, y compris les variantes éventuellement autorisées en application de la clause 13 des IC, dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure cachetée.

22.2 Cette enveloppe extérieure devra :

a) être adressées à l'Autorité contractante conformément à l'alinéa 23.1 des IC ;

b) comporter l'identification de l'appel d'offres indiqué à l'alinéa 1.1 des IC, et toute autre identification indiquées

dans les **DPAO** ;

- c) comporter la mention « **À N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS** » en application de l'alinéa 26.1 des IC.

22.3 Les enveloppes intérieures devront comporter le nom et l'adresse du Candidat.

22.4 Si les enveloppes ne sont pas cachetées et marquées comme stipulé, l'Autorité contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

**23. Date et
heure
limites de
remise des
offres**

23.1 Les offres doivent être reçues par l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans les **DPAO** et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans lesdites **DPAO**.

23.2 L'Autorité contractante peut, si elle le juge nécessaire, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le Dossier d'appel d'offres en application de la clause 8 des IC, auquel cas, tous les droits et obligations de l'Autorité contractante et des candidats régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date.

**24. Offres hors
délai**

24.1 L'Autorité contractante n'examinera aucune offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres, conformément à la clause 23 des IC. Toute offre reçue par l'Autorité contractante après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Candidat sans avoir été ouverte.

**25. Retrait,
substitution
et
modification
des offres**

25.1 Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite conformément à la clause 22 des IC, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation (pouvoir) en application de l'alinéa 21.2 des IC (sauf pour ce qui est des notifications de retrait pour lesquelles des copies ne sont pas nécessaires). La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :

- a) délivrées en application des clauses 21 et 22 des IC (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » ; et
- b) reçues par l'Autorité contractante avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément à la clause 23 des IC.

25.2 Les offres dont les Candidats demandent le retrait en application de l'alinéa 26.1 leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.

26. Ouverture des plis

25.3 Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de dépôt des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Candidat sur le formulaire d'offre, ou d'expiration de toute période de prorogation.

26.1 La Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de l'Autorité contractante procédera à l'ouverture des plis en public à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans les **DPAO**. Il sera demandé aux représentants des Candidats présents de signer un registre attestant de leur présence.

26.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Si l'enveloppe marquée « RETRAIT » ne contient pas le pouvoir confirmant que la signature est celle d'une personne autorisée à représenter le Candidat, le retrait ne sera pas autorisé et l'offre correspondante sera ouverte. Aucun retrait d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le retrait et n'est pas lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMPLACEMENT » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée sans avoir été ouverte au Candidat. Aucun remplacement d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et n'est pas lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. Aucune modification d'offre ne sera autorisée si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander la modification et n'est pas lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite considérées.

26.3 Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom de chaque Candidat annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le montant de l'offre par lot le cas échéant, y compris tout rabais et toutes variantes éventuelles, l'existence d'une garantie de soumission, et tout autre détail que la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, exceptées les offres hors délai en application de l'alinéa 24.1 des IC, le cas échéant, celles qui ne respecteraient pas les conditions exigées. Toutes les pages de la soumission et des Bordereaux de prix seront visées par un minimum de trois membres de la Commission

d'ouverture des plis et d'évaluation des offres présents à la cérémonie d'ouverture.

26.4 Dès la fin des opérations d'ouverture des plis, la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, consignait les informations lues à haute voix. Un exemplaire du procès-verbal sera remis à tous les Candidats, ayant soumis une offre dans les délais, qui en font la demande.

E. Évaluation et comparaison des offres

27. Confidentialité

27.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des Candidats, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux Candidats ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

27.2 Toute tentative faite par un Candidat pour influencer l'Autorité contractante lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres et de la vérification de la qualification des Candidats ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

27.3 Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le Marché sera attribué, si un Candidat souhaite entrer en contact avec l'Autorité contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

28. Éclaircissements concernant les Offres

28.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification de la qualification des Candidats, l'Autorité contractante a toute latitude pour demander à un Candidat des éclaircissements sur son offre. Aucun éclaircissement apporté par un Candidat autrement qu'en réponse à une demande de l'Autorité contractante ne sera pris en compte. La demande d'éclaircissement de l'Autorité contractante, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix ni aucun changement substantiel de l'offre ne seront demandés, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par l'Autorité contractante lors de l'évaluation des offres en application de la clause 30 des IC.

29. Conformité des offres

29.1 L'Autorité contractante établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu.

29.2 Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle. Les divergences ou omissions substantielles sont celles qui :

- a) si elles étaient acceptées,
 - i) limiteraient de manière substantielle la portée, la qualité

ou les performances des prestations spécifiées dans le Marché ; ou

- ii) limiteraient, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations du Candidat au titre du Marché ; ou

- b) dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Candidats ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

29.3 L'Autorité contractante écartera toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'appel d'offres et le Candidat ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à la divergence, réserve ou omission substantielle constatée.

30. Non-conformité, erreurs et omissions

30.1 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Autorité contractante peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence substantielle par rapport aux conditions de l'appel d'offres.

30.2 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Autorité contractante peut demander au Candidat de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Pareille omission ne peut, en aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l'offre. Le Candidat qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.

30.3 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Autorité contractante rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'Autorité contractante, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; et
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

	30.4 Si le Candidat ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en terme monétaires n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie de soumission pourra être saisie.
31. Examen préliminaire des offres	31.1 L'Autorité contractante examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la clause 11 des IC ont bien été fournis et sont tous complets. 31.2 L'Autorité contractante confirmera que les documents et renseignements ci-après sont inclus dans l'offre. Au cas où l'un quelconque de ces documents ou renseignements manquerait, l'offre sera rejetée : a) le formulaire de soumission de l'offre, conformément à l'alinéa 12.1 des IC. b) le bordereau des prix, conformément à l'alinéa 12.2 des IC. c) le pouvoir habilitant le signataire à engager le Candidat, conformément à l'alinéa 21.2 des IC; et d) la garantie de soumission conformément à la clause 20 des IC. e) tout autre document stipulé dans les DPAO
32. Examen des conditions, Évaluation technique	32.1 L'Autorité contractante examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le CCAG et le CCAP ont été acceptées par le Candidat sans divergence ou réserve substantielle. 32.2 L'Autorité contractante évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 des IC pour confirmer que toutes les stipulations de la Section IV : Bordereau des quantités, calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans et Inspections et Essais du Dossier d'appel d'offres, sont respectées sans divergence ou réserve substantielle. 32.3 Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, l'Autorité contractante établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 des IC, elle écartera l'offre en question.
33. Évaluation des Offres	33.1 L'Autorité contractante évaluera chacune des offres dont il aura établi, à ce stade de l'évaluation, qu'elle était conforme pour l'essentiel. 33.2 Pour évaluer une offre, l'Autorité contractante n'utilisera que les critères et méthodes définis dans la présente clause à l'exclusion de tous autres critères et méthodes. 33.3 Pour évaluer une offre, l'Autorité contractante prendra en compte les éléments ci-après : a) Le mode d'évaluation, par article ou par lot, comme indiqué dans les DPAO, et le prix de l'offre indiqué suivant les

dispositions de la clause 14 des IC;

- b) les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'alinéa 30.3 des IC;
- c) les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 14.4 des IC;
- d) les ajustements, comme indiqué dans les **DPAO**, résultant de l'utilisation des facteurs d'évaluation, des méthodes et critères sélectionnés;
- e) les ajustements imputables à l'application d'une marge de préférence, le cas échéant, conformément à la clause 34 des IC ;
- f) Critères spécifiques additionnels (Préciser dans les DPAO)

33.4 Pour évaluer le montant de l'offre, l'Autorité contractante peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué en application de la clause 14 des IC, dont les caractéristiques, la performance des Fournitures et Services connexes et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres, sauf spécification contraire indiquée aux **DPAO**. Les facteurs à utiliser et la méthode d'application seront comme indiqué à l'alinéa 33.3 (d) des IC.

33.5 Si cela est prévu dans les **DPAO**, le présent Dossier d'appel d'offres autorise les Candidats à indiquer séparément leurs prix pour différents lots, et permet à l'Autorité contractante d'attribuer un ou plusieurs lots à plus d'un Candidat. La méthode d'évaluation pour déterminer la combinaison d'offres la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, compte tenu de tous rabais offerts dans la lettre de soumission de l'offre, sera précisée dans les **DPAO**.

34. Marge de préférence

34.1 Sauf stipulation contraire dans les DPAO, aucune marge de préférence ne sera accordée. Si une marge de préférence est prévue, elle doit être définie en conformité, selon les cas, avec l'article 67 du CMP. Cet avantage doit être préalablement prévu aux DPAO et profitera aux entreprises ressortissantes d'un État membre de l'Espace UEMOA par rapport à tout autre État non communautaire dans les conditions ci-après.

34.2 Pour l'octroi d'une marge de préférence aux fournitures originaires de l'Espace UEMOA, l'Autorité contractante classera l'offre dans l'un des deux groupes ci-après :

- (a) **Groupe A : les offres proposant des fournitures originaires de l'Espace UEMOA.** Si le Candidat établit à la satisfaction de l'Autorité contractante : (i) que le coût de la main d'œuvre, des matières premières et des composants d'origine communautaire

UEMOA représentent plus de trente pour cent (30%) du prix hors taxes des fournitures offertes, et (ii) que l'établissement dans lequel ces fournitures seront fabriquées ou assemblées, fabrique ou assemble des fournitures identiques au moins depuis la date de la remise des offres ;

(b) Groupe B : toutes les autres offres ne respectant pas les conditions ci-dessus exposées.

Pour faciliter cette classification par l'Autorité contractante, le Candidat devra fournir dans son offre, toutes justifications nécessaires au classement de son offre dans le Groupe A.

34.3 L'Autorité contractante examinera d'abord les offres pour vérifier dans quel groupe les candidats auront classé leur offre en préparant leurs soumissions. Il confirmera ou modifiera ce classement si besoin est.

34.4 Toutes les offres évaluées de chaque groupe seront ensuite comparées entre elles, pour déterminer quelle est l'offre évaluée la moins disante de chaque groupe. L'offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires de chaque groupe sera ensuite comparée avec l'offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires des autres groupes. Si, de cette comparaison, il ressort qu'une offre du Groupe A est l'offre évaluée la moins disante, le Soumissionnaire qui l'a présentée se verra attribuer le marché.

34.5 Si, à la suite de la comparaison qui précède, l'offre évaluée la moins disante fait partie du Groupe B, cette offre du Groupe B sera de nouveau comparée à l'offre évaluée la moins disante du Groupe A, après qu'on ait ajouté au prix évalué des fournitures importées proposées dans l'offre la moins-disante du Groupe B, et aux seules fins de cette comparaison supplémentaire, un taux maximal de 15 % du prix de l'offre de ces fournitures.

34.6 Si l'offre du Groupe A est, dans cette comparaison supplémentaire, l'offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, elle sera retenue. Sinon, l'offre évaluée la moins – disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires du Groupe B, par application des dispositions de l'alinéa 34.5 ci-dessus sera retenue.

34.7 Si les DPAO le prévoient, concernant les marchés publics des collectivités décentralisées ou de l'un de ses établissements publics, le candidat au marché qui aura prévu de sous-traiter au moins trente pour cent (30 %) de la valeur globale du marché à une entreprise malienne pourra bénéficier d'une marge de préférence qui ne pourra

être supérieure à cinq pour cent (5 %), cumulable avec la préférence visée à l'article 34.5 des IC.

- | | |
|---|--|
| 35. Comparaison des offres | 35.1 L'Autorité contractante comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, en application de la clause 33 des IC. |
| 36. Vérification a posteriori des qualifications du Soumissionnaire | <p>36.1 L'Autorité contractante s'assurera que le Candidat retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires et substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, possède bien les qualifications requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.</p> <p>36.2 Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Candidat et soumises par lui en application de la clause 18 des IC.</p> <p>36.3 L'attribution du Marché au Candidat est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et l'Autorité contractante procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires afin d'établir de la même manière si le Candidat est capable d'exécuter le Marché de façon satisfaisante.</p> |
| 37. Droit de l'Autorité contractante d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres | <p>37.1 L'Autorité contractante se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.</p> <p>37.2 L'Autorité contractante informera, par écrit, les Candidats qui en font la demande écrite, des motifs qui l'ont conduit à ne pas attribuer ou notifier le marché ou à recommencer la procédure, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande.</p> |

F. Attribution du Marché

- | | |
|---|---|
| 38. Critères d'attribution | 38.1 L'Autorité contractante attribuera le Marché au Candidat dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires et jugée substantiellement conforme au Dossier d'appel d'offres, à condition que le Candidat soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante. |
| 39. Droit de l'Autorité contractante de modifier | 39.1 Au moment de l'attribution du Marché, l'Autorité contractante se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et/ou de services connexes initialement spécifiée à la Section IV, pour autant que ce changement n'excède pas les |

les quantités au moment de l'attribution du Marché	pourcentages indiqués dans les DPAO , et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'appel d'offres.
40. Notification de l'attribution du Marché	40.1Après l'avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations du Service Public ou du bailleur de fonds sur la proposition d'attribution, l'Autorité contractante notifie l'attribution du marché à l'attributaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine à cet envoi.
41. Information des candidats	41.1Après l'avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations du Service Public ou du bailleur de fonds sur la proposition d'attribution, l'Autorité contractante avise immédiatement les autres Soumissionnaires du rejet de leurs offres, et leur restitue les garanties de soumission. 41.2L'autorité contractante doit communiquer par écrit à tout soumissionnaire écarté les motifs du rejet de son offre, le montant du marché attribué, le nom de l'attributaire, ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite.
42. Signature du Marché	42.1L'Autorité contractante enverra à l'attributaire le projet de marché. Avant la signature de tout marché, les services compétents de l'Autorité contractante doivent fournir à leurs cocontractants la preuve que le crédit est disponible et a été réservé. 42.2Dans un délai d'un (1) jour à compter de la date de réception du projet de Marché, le Candidat retenu le signera, le datera et le renverra à l'Autorité contractante.
43. Notification du Marché approuvé	43.1Les marchés, après accomplissement des formalités d'approbation doivent être notifiés avant tout commencement d'exécution. La notification consiste en une remise à l'attributaire contre récépissé ou en un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de donner date certaine à cet envoi. La date de notification est celle du récépissé ou de l'avis de réception. 43.2Sauf dispositions contraires dans le marché, la date de notification des marchés approuvés constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché. Le marché ne produit d'effet à l'égard du titulaire qu'à compter de la date de sa notification.
44. Garantie de bonne	44.1La garantie de bonne exécution est constituée dès la notification du marché, et en tout état de cause préalablement à tout mandatement

exécution effectué au titre du marché. Le titulaire du marché fournira la garantie de bonne exécution, conformément au CCAG (Cahier des clauses administratives générales), en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant à la Section VII.

44.2 Le défaut de soumission par le titulaire du marché, de la garantie de bonne exécution susmentionnée, ou le fait qu'il ne signe pas le projet de marché, constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission, auquel cas l'Autorité contractante pourra attribuer le Marché au Candidat dont l'offre est jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et classée la deuxième moins-disante, et qui possède les qualifications exigées pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

45. Recours

45.1 Tout candidat ou soumissionnaire s'estimant injustement évincé des procédures de passation des marchés peut saisir l'Autorité contractante d'un recours gracieux par une demande écrite notifiée indiquant les références de la procédure de passation du marché et exposant les motifs de sa réclamation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé. Ce recours peut porter sur la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché, les conditions de publication des avis, les règles relatives à la participation des candidats et aux capacités et garanties exigées, le mode de passation et la procédure de sélection retenue, la conformité des documents d'appel d'offres à la réglementation, les spécifications techniques retenues, les critères d'évaluation. Il doit invoquer une infraction caractérisée de la réglementation des marchés publics. Il doit être exercé dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché, de l'avis d'appel d'offres ou de la communication du dossier d'appel d'offres.

45.2 Dans les (02) jours ouvrables à compter de la notification de la décision de l'autorité contractante ou délégante ou en l'absence de décision rendue par cette autorité ou l'autorité hiérarchique dans les trois (03) jours ouvrables de sa saisine, le candidat requérant peut présenter un recours au Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l'Autorité de Régulation

45.3 Le Comité de Règlement des Différends rend sa décision dans les sept (07) jours ouvrables de sa saisine, faute de quoi l'attribution du marché ne peut plus être suspendue. Les décisions du Comité de Règlement des Différends doivent être motivées ; elles ne peuvent avoir pour effet que de corriger la violation alléguée ou d'empêcher que d'autres dommages soient causés aux intérêts concernés, ou de suspendre ou faire suspendre la décision litigieuse ou la procédure de passation.

Les décisions du Comité de Règlement des Différends peuvent faire l'objet d'un recours devant la Section Administrative de la Cour Suprême dans un délai de trois (03) jours ouvrables à compter de la publication de la décision, en cas de non-respect des règles de procédures applicables au recours devant le Comité de Règlement des Différends. Ce recours n'a cependant pas d'effet suspensif.

Les différends ou litiges nés de l'exécution et de l'interprétation des marchés qui n'ont pas été réglés à l'amiable entre les parties peuvent également être soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage, à condition qu'une clause compromissoire conforme audit Acte soit expressément prévue par les cahiers des charges.

Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

A. Introduction	
IC 1.1	Référence de l'avis d'appel d'offres : Appel d'offres n°016/MSDS – SG – 2025 du 2025, relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.
IC 1.1	Nom de l'Autorité contractante : Ministère de la Santé et du Développement Social.
IC 1.1	Nombre des lots faisant l'objet du présent appel d'offres : Deux (02) Identification des lots faisant l'objet du présent appel d'offres : ○ Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako ; ○ Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.
IC 2.1	Source de financement du Marché : Budget National – Exercice 2025.
IC 4.1	L'appel d'offres n'a pas été précédé d'une pré-qualification.
IC 4.2	Toutes les parties membres du groupement sont solidairement responsables

IC 5.1	Les conditions de qualification applicables aux Soumissionnaires sont les suivantes : <u>Capacité financière :</u> <u>Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :</u> □ Un chiffre d'affaires moyen des années 2021 ; 2022 et 2023 au moins égal à la moitié de l'offre du candidat, pour chaque lot ; □ Les bilans des années 2021 ; 2022 et 2023 certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'ordre et sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétant des Impôts « Bilans ou extraits de bilans conformes aux déclarations souscrites aux services des Impôts ». □ Une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d'engagement à financer le marché par lot, pour les sociétés nouvellement créées, en lieu et place des chiffres des années 2021 ; 2022 et 2023, d'un montant au moins égal à : • <u>Lot 1</u> : Quatre-vingt-dix millions (90 000 000) francs CFA ; • <u>Lot 2</u> : Quinze millions (15 000 000) francs CFA.
--------	--

Capacité technique et expérience :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Deux expériences similaires de la période 2020 à 2024, attestées par les attestations de bonne exécution ou les procès-verbaux de réception accompagnés des copies des pages de garde et signature de marchés émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art, par lot.

On entend par expérience similaire :

- La fourniture de vivres ou de denrées alimentaires, pour le lot 1 ;
- La fourniture de motos, de fauteuils roulants ou de tricycles à moteur, pour le lot 2.

Les sociétés nouvellement créées apporteront la preuve de disposer du personnel qualifié suivant :

- *Pour le lot 1 : un (01) membre du personnel ayant participé à l'exécution d'au moins un marché ou contrat de fourniture de vivres ou de denrées alimentaires, pour le compte de services publics, para publics ou organismes internationaux.*
- *Pour le lot 2 : un (01) membre du personnel ayant participé à l'exécution d'au moins un marché ou contrat de fourniture de motos, de fauteuils roulants ou de tricycles à moteur, pour le compte de services publics, para publics ou organismes internationaux.*

NB: *Il sera obligatoirement fourni pour le personnel qualifié ci-dessus cité :*

- 1. Les références du contrat de marché (copie du contrat et PV de réception ou attestation de bonne exécution) ;*
- 2. Le CV ;*
- 3 . Le contrat de travail avec l'employeur, visé à l'Inspection du Travail ou par un notaire.*

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent la (les) condition (s) d'utilisation suivante :

Le cadre des caractéristiques techniques des fournitures, complété, daté et signé.

B. Dossier d'appel d'offres	
IC 7.1	Aux fins uniquement de demande de clarifications par les candidats et soumissionnaires, l'adresse de la personne responsable du Marché auprès de l'Autorité contractante est la suivante : Attention de : Colonel Boubacar OUOLOGUEM, Directeur des Finances et du Matériel Rue : N'Tominkorobougou, sise OMS, route de Koulouba Étage/ numéro de bureau : 1^{er} étage. Ville : Bamako Boîte postale : 232 Pays : Mali Numéro de téléphone : (223) 22 53 61/02 Numéro de télécopie : (223) 20 23 03 25 Adresse électronique : boufou911@gmail.com
C. Préparation des offres	
IC 11.1 (g)	Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants : - L'attestation d'immatriculation au registre du commerce du candidat ou sa photocopie certifiée conforme ; - Le quitus fiscal ou sa photocopie certifiée conforme, en cours de validité ; - Le certificat de non - faillite du candidat dûment établi par les autorités compétentes, en cours de validité, ne datant pas de plus de trois mois. <u>NB :</u> • L'attributaire provisoire doit fournir conformément à l'article 4.3 de l'arrêté n°2015 - 3721/MEF – SG du 22 octobre 2015, les pièces ci-après : ☐ L'attestation INPS, ☐ L'attestation OMH, ☐ Le statut, ☐ La carte d'identification fiscale.
IC 13.1	Les variantes ne sont pas autorisées.
IC 14.6 (a)	Le lieu de destination ou d'exécution de la prestation de service est : sites proposés par la Direction Nationale du Développement Social (DNDS).
IC 14.7	Les prix proposés par le Soumissionnaire seront fermes.

IC 14.10	les prix indiqués devront correspondre à la totalité des articles de chaque lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article
IC 15.1	La monnaie de l'offre est : francs CFA.
IC 17.3	La période d'utilisation des fournitures est : Sans objet
IC 18. 1(a)	L'Autorisation du Fabriquante ou du distributeur agréé n'est pas requise.
IC 18.1 (b)	Un service après-vente n'est pas requis.
IC 19.1	La période de validité de l'offre est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des plis.
IC 20.1	L'offre devra être accompagnée d'une garantie de soumission bancaire.
IC 20.2	Les montants des garanties de soumission sont : □ <u>Lot 1</u> : Sept millions cinq cent mille (7 500 000) francs CFA ; □ <u>Lot 2</u> : Un million deux cent cinquante mille (1 250 000) francs CFA. la garantie de soumission se présente sous l'une des formes suivantes : * une lettre de crédit irrévocable, une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire ou tout établissement autorisé par l'État membre à émettre des garanties; * provenir d'une institution de bonne réputation au choix du Candidat établie dans un pays satisfaisant aux critères d'origine. Si l'institution d'émission de la garantie de soumission est étrangère, elle devra avoir une institution financière correspondante située dans l'Espace UEMOA permettant d'appeler la garantie ; * être conforme au formulaire de garantie de soumission figurant à la Section III, ou à un autre modèle approuvé par l'Autorité contractante avant le dépôt de l'offre ; * être payable immédiatement, sur demande écrite formulée par l'Autorité contractante dans le cas où les conditions énumérées à l'alinéa 20.5 des IC sont invoquées ; * être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise; * demeurer valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre, y compris si la durée de validité de l'offre est prorogée selon les dispositions de l'alinéa 19.2 des IC.

IC 21.1	Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de : Deux (02)
D. Remise des offres et ouverture des plis	
IC 22.3 (c)	Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les identifications suivantes : 1) L'enveloppe extérieure portera les informations suivantes : a) Direction des Finances et du Matériel (DFM) du Ministère de la Santé et du Développement Social N'Tominkorobougou, sise OMS, BP : 232 - Tél. : (223) 22 53 61/02 Fax : 20 23 03 25 ; b) Appel d'offres n°016/MSDS – SG – 2025 du2025 relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots. c) La mention « À N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ». 2) Les enveloppes intérieures devront comporter le nom et l'adresse du Candidat
IC 23.1	Aux fins uniquement de remise des offres, l'adresse de l'Autorité contractante est la suivante : Attention : Colonel Boubacar OUOLOGUEM, Directeur des Finances et du Matériel Adresse : N'Tominkorobougou, sise OMS, route de Koulouba Étage/Numéro de bureau : Rez de chaussée Ville : Bamako Boîte postale : 232 Pays : Mali La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date :2025 Heure : 10 heures.
IC 26.1	L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante : Adresse : N'Tominkorobougou, sise OMS, BP : 232 - Tél. : (223) 22 53 61/02 Fax : 20 23 03 25.

	Étage /Numéro de bureau : Salle de réunion Ville : Bamako Pays : Mali Date :2025 Heure : 10 heures
E. Évaluation et comparaison des offres	
IC 33.3 (a)	L'évaluation sera conduite par lot Les offres seront évaluées par lot. Si un bordereau des prix inclut un article sans en fournir le prix, le prix sera considéré comme inclus dans les prix des autres articles. Un article non mentionné dans le Bordereau des Prix sera considéré comme ne faisant pas partie de l'offre et, en admettant que celle-ci soit conforme pour l'essentiel, le prix moyen offert pour l'article en question par les Soumissionnaires dont les offres sont conformes sera ajouté au prix de l'offre, et le prix total ainsi évalué de l'offre sera utilisé aux fins de comparaison des offres. Autres critères spécifiques : <i>Toutefois, toute offre dont le montant est inférieur à la moyenne des offres conformes soumises, évaluées, diminuée de 20% est considérée comme anormalement basse et l'article 13 de l'Arrêté n°2015 - 3721/MEF – SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008, modifié, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public s'applique.</i>
IC 33.3 d)	Les ajustements seront calculés en utilisant les critères d'évaluation suivants : Sans objet a) variation par rapport au calendrier de livraison : Les Fournitures faisant l'objet du présent Appel d'Offres doivent être livrées au cours d'une période de temps acceptable (c'est à dire entre une date initiale et une date finale) spécifiée à la Section IV, Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques. Aucun bonus ne sera alloué pour livraison anticipée ; et les offres proposant une livraison au-delà de cette période seront considérées comme non conformes. A l'intérieur de cette période de temps acceptable, un ajustement de <i>[Insérer le facteur d'ajustement, par semaine de délai supérieur au délai minimum]</i>, sera ajouté aux prix des offres prévoyant une livraison à une date comprise dans la période spécifiée au Calendrier de livraison. Cet ajustement sera effectué seulement à des fins d'évaluation. (b) Coût des pièces de rechange, des pièces détachées obligatoires, et du service après-vente : <i>[Insérer (i) ou (ii) ci-dessous]</i>

	i) La liste et les quantités des principaux ensembles et pièces de rechange sont fournies par l'Autorité contractante dans la liste des Fournitures. Leur coût total résultant de l'application des prix unitaires indiqués par le Soumissionnaire dans son offre, sera ajouté au prix de l'offre aux fins d'évaluation. ou ii) L'Autorité contractante dressera une liste des composants et pièces de rechange d'emploi fréquent lors de l'évaluation de chaque offre, en même temps qu'une estimation des quantités nécessaires pour la période initiale de fonctionnement. Le coût correspondant sera déterminé à partir des prix unitaires indiqués par le Soumissionnaire, et sera ajouté au prix de l'offre aux fins d'évaluation. c) Disponibilité des pièces de rechange et des services après-vente en République du Mali, pour les équipements offerts dans l'offre : Le coût pour l'Autorité contractante de la mise en place d'installations minimum pour le service après-vente et pour le stockage des pièces de rechange, sera ajouté au prix de l'offre, aux fins d'évaluation. d) Frais de fonctionnement et d'entretien : Les frais de fonctionnement et d'entretien des Fournitures faisant l'objet de l'Appel d'Offres seront ajoutés au prix de l'offre, aux fins d'évaluation uniquement. <i>[Insérer la méthode de détermination des frais de fonctionnement et d'entretien, le cas échéant]</i> e) Performance et rendement des fournitures : <i>[Insérer (i) ou (ii) ci-dessous]</i> i) Les Soumissionnaires indiqueront les performances ou les rendements garantis, sur la base des Cahier des Clauses techniques. Pour toute performance ou rendement inférieur à la norme de 100, le prix de l'offre sera majoré du coût actualisé des frais de fonctionnement pendant la durée de vie de l'équipement considéré, calculé selon la méthode ci-après : <i>[Insérer]</i>. Ou ii) Les équipements offerts devront avoir le rendement minimum spécifié dans les Cahier des Clauses techniques pour être considérés conformes aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres. L'évaluation tiendra compte du coût supplémentaire dû à l'écart de rendement de l'équipement proposé dans l'offre par rapport au rendement requis ; le prix offert sera ajusté selon la méthode ci-après : <i>[Insérer]</i>. f) Critères spécifiques additionnels <i>[Tout autre critère spécifique, ainsi que la méthode appropriée pour son application à l'évaluation, doit être détaillée ici, le cas échéant.]</i>
--	--

IC 33.5	L'Autorité contractante attribuera les différents lots au(x) Soumissionnaire(s) qui offre (nt) la combinaison d'offres par lots (y compris tous rabais éventuellement consentis) évaluée la moins disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, et qui satisfait (ont) aux conditions de qualification.
IC 34.1	<i>Une marge de préférence de 15 % sera accordée aux fournisseurs ou prestataires de services établis dans un État membre de l'UEMOA conformément à l'article 67 du CMP et/ou</i> Concernant les marchés publics des collectivités locales ou de l'un de ses établissements publics, <i>[«le Soumissionnaire au marché qui aura prévu de sous-traiter au moins trente pour cent (30 %) de la valeur globale du marché à une entreprise malienne pourra bénéficier d'une marge de préférence qui ne pourra être supérieure à cinq pour cent (5 %), cumulable avec la préférence visée à l'article 67 du CMP».</i> Sans objet
F. Attribution du Marché	
IC 39.1	Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage maximum égal à : 15% Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage maximum égal à : 15%

Section III. Formulaires de soumission

Liste des formulaires

Formulaire de renseignements sur le Candidat	40
Formulaire de renseignements sur les membres de groupement (Le cas échéant)	41
Lettre de soumission de l'offre	42
Bordereaux des prix	44
Bordereau des prix pour les fournitures.....	.
Bordereau des prix et calendrier de réalisation des Services connexes	3
Modèle d'autorisation du Fabricant	5

Formulaire de renseignements sur le Candidat

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO No.: *[Insérer les références de l'Avis d'Appel d'Offres]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[Insérer la dénomination légale du Soumissionnaire]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[Insérer la dénomination légale de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré au registre du commerce : <i>[Insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire au registre du commerce : <i>[Insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[Insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[Insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[Insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fax : <i>[Insérer le numéro de téléphone/fax du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[Insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après: <i>[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec les clauses 4.1 et 4.2 des IC ☐ En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou convention de groupement, en conformité avec l'alinéa 4.1 des IC.

Formulaire de renseignements sur les membres de groupement (Le cas échéant)

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO No.: *[Insérer les références de l'Avis d'Appel d'Offres]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[Insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. Nom du membre du groupement : <i>[Insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3. Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré au registre du commerce : <i>[Insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[Insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[Insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom: <i>[Insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse: <i>[Insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fax : <i>[Insérer le code téléphone/fax du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique: <i>[Insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après: <i>[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec les clauses 4.1 et 4.2 des IC

Lettre de soumission de l'offre

[Le Soumissionnaire remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date: *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO No.: *[Insérer les références de l'avis d'Appel d'Offres]*

Variante No. : *[Insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*

À : *[Insérer le nom complet de l'Autorité contractante]*

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs No. : *[Insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs]*; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons de fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et Cahier des Clauses techniques, les Fournitures ou services connexes ci-après : fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : *[Insérer le prix TTC de l'offre en lettres et en chiffres, en indiquant les monnaies et montants correspondants à ces monnaies]*;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

[Indiquer en détail les rabais offerts, le cas échéant, et le (ou les) article(s) du (ou des) bordereau(x) des prix au(x) quel(s) ils s'appliquent]

[Indiquer aussi en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais offerts, le cas échéant]
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l'alinéa 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à l'alinéa 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la Clause 42 des Instructions aux Candidats et au CCAG;
- g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de l'alinéa 4.2 des Instructions aux Candidats.
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à l'alinéa 4.3 des Instructions aux Candidats.

-
- i) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom *[Insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[Insérer la signature]*

Ayant pouvoir de signer l'offre pour et au nom de *[Insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

En date du _____ jour de *[Insérer la date de signature]*

Bordereaux des prix

Bordereau des prix pour les fournitures

Date [Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO No.: [Insérer les références de l'Appel d'Offres]

Variante No. : [Référence, le cas échéant et si le DAO l'autorise à condition de soumissionner pour la solution de base]

- **Lot 1 : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

1	2	3	4	5	8	9	10
Article (s)	Description (Désignation)	Unités	Date de livraison (délais)	Quantités	Prix unitaire (Indicatif)	Prix total par article (Colonne 5 X colonne7)	Prix total par article (Colonne 6 X colonne 8)
1.	Tonne de riz importé ou équivalent (bonne qualité)	Sacs de 50kg		230			
Total Hors Taxes 1							
2.	Tonne de sucre en poudre importé ou équivalent (bonne qualité)	Sacs de 50kg		20			
3.	Pâtes alimentaires	Caton		850			
4.	Huile DINOR ou équivalent	Carton de 20 litres (4 bidons de 5 litres)		100			
Total Hors Taxes 2							
TVA (18%)							
Total Taxes Comprises							
Total General = TH 1 + TTC							

Arrêté le présent Bordereau des prix pour les fournitures à la somme Toutes Taxes Comprises de..... (en chiffres et en lettres)

Nom du Soumissionnaire [Insérer le nom du Soumissionnaire] Signature [Insérer signature].

Date *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO No.: *[Insérer les références de l'Appel d'Offres]*

Variante No. : *[Référence, le cas échéant et si le DAO l'autorise à condition de soumissionner pour la solution de base]*

- **Lot 2 :** Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

1	2	3	4	5	8	9	10
Article (s)	Description (Désignation)	Unités	Date de livraison (délais)	Quantité	Prix unitaire (Indicatif)	Prix total par article (Colonne 5 X colonne 7)	Prix total par article (Colonne 6 X colonne 8)
1.	Tricycles à moteur	Unité		35			
2.	Fauteuils roulants	Unité		50			
Total Hors Taxes							

Arrêté le présent devis estimatif à la somme Toutes Taxes Comprises de..... (en chiffres et en lettres)

Nom du Soumissionnaire *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[Insérer signature]*.

Bordereau des prix et calendrier de réalisation des Services connexes (sans objet)

Monnaie de l'offre <i>[en conformité avec la clause 15 des IC]</i>								Date <i>[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]</i> AAO No.: <i>[Insérer les références de l'avis d'Appel d'Offres]</i> Variante No. : <i>[Référence, le cas échéant et si le DAO l'autorise à condition de soumissionner pour la solution de base]</i>	
1	2	3	4	5	6	7	9	9	10
Service (s)	Description des Services	Unités	Date de réalisation au lieu de destination finale	Quantité minimum¹ (Nombre d'unités)	Quantité maximum² (Nombre d'unités)	Prix unitaire minimum	Prix unitaire maximum	Prix total par article (Colonne 5 X colonne 7)	Prix total par article (Colonne 6 X colonne 8)
1.						<i>[Insérer le prix unitaire de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer le prix unitaire de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer le prix HT pour l'article]</i>	<i>[Insérer le prix HT pour l'article]</i>
2.						<i>[Insérer le prix unitaire de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer le prix unitaire de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer le prix HT pour l'article]</i>	<i>[Insérer le prix HT pour l'article]</i>
3.						<i>[Insérer le prix unitaire de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer le prix unitaire de la prestation de service]</i>	<i>[Insérer le prix HT pour l'article]</i>	<i>[Insérer le prix HT pour l'article]</i>
								<i>[Insérer taxe en pourcentage]</i>	
								Insérer Prix Total	

Nom du Soumissionnaire *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[Insérer signature]* Date *[Insérer la date]*

¹Si applicable.

²Si applicable.

Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)

[La banque remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

[Insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [Insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : [Insérer date]

Garantie de soumission no. : *[Insérer N° de garantie]*

Nous avons été informés que *[Identifier le candidat]* (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre appel d'offres n°. *[Insérer n° de l'avis d'appel d'offres]* pour la livraison de fournitures et/ou la prestation de services *[Insérer la description appropriée selon les cas]* et vous a soumis son offre en date du *[Insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Soumissionnaire, nous *[Insérer nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[Insérer la somme en FCFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible]*. _____ *[Insérer la somme en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre; ou
- b) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il:
 - 1. ne signe pas le Marché ; ou
 - 2. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats.

La présente garantie expire :

(a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou

(b) si le Marché n'est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) trente (30) jours après l'expiration du délai de validité de l'Offre ainsi que spécifié aux DPAO et dans la lettre de soumission du candidat. Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue au plus tard à cette date.

En tout état de cause, la présente garantie de soumission doit être établie conformément à l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 (JO OHADA n° 03 du 1^{er} octobre 2007) dont les articles 29 et 30 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie (encore appelée garantie à première demande) et à ses mentions obligatoires.

Signature de la banque

Modèle de Garantie de soumission

(Cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d'assurance)

[L'institution de cautionnement remplit cette garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

Garantie No [Insérer No de garantie]

Attendu que *[Insérer le nom du Candidat]* (ci-après dénommé « le Candidat ») a soumis son offre le *[Insérer date]* en réponse à l'AAO n°.../MSDS – SG – 2025 du2025, pour la livraison de fournitures et/ou la prestation de services : fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots, (ci-après dénommée « l'Offre »).

Faisons savoir que NOUS *[Insérer le nom de la société de garantie émettrice]* dont le siège se trouve à *[Insérer l'adresse de la société de garantie]* (ci-après dénommé « le Garant »), sommes engagés vis-à-vis de *[Insérer nom de l'Autorité contractante]* (ci-après dénommé « l'Autorité contractante ») pour la somme de *[Insérer le montant en FCFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible]*, *[Insérer le montant en lettres]* que, par les présentes, le Garant s'engage et engage ses successeurs ou assignataires, à régler intégralement à ladite Autorité contractante. Certifié par le cachet dudit Garant ce __ jour le _____ *[Insérer date]*

LES CONDITIONS d'exécution de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre, ou
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité :
 - a) ne signe pas ou refuse de signer le marché ; ou
 - b) ne fournit pas ou refuse de fournir la Garantie de bonne exécution, s'il est tenu de le faire comme prévu par les Instructions aux candidats

Nous nous engageons à payer à l'Autorité contractante un montant égal au plus au montant stipulé ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité contractante soit tenue de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, l'Autorité contractante notera que le montant qu'elle réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions susmentionnées ou toutes les deux sont remplies, en précisant laquelle ou lesquelles a (ou ont) motivé sa requête.

La présente garantie demeure valable jusqu'au trentième (30^{ème}) jour inclus suivant l'expiration du délai de validité de l'offre. Toute demande de l'Autorité contractante visant à la faire jouer devra parvenir au Garant à cette date au plus tard.

En tout état de cause, la présente garantie de soumission doit être établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 (JO OHADA n° 03 du 1^{er} octobre 2007) dont les articles 29 et 30 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

En date du _____ jour de _____, _____. *[Insérer date]*

Modèle d'autorisation du Fabricant (Sans objet)

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les DPAO]

Date *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO No. : *[Insérer les références de l'avis d'Appel d'Offres]*

Variante No. : *[Référence, le cas échéant et si le DAO l'autorise à condition de soumissionner pour la solution de base]*

A: *[Insérer nom complet de l'Autorité contractante]*

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de *[Indiquer les fournitures produites]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l'usine]*

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'Offres N°*[Insérer les références de l'Appel d'Offres]* pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause de garantie prévue au Cahier des Clauses administratives générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus dans le cadre de cet Appel d'Offres.

Nom *[Insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[Insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de *[Insérer le nom complet du Fabricant]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

Deuxième Partie - Conditions d'approvisionnement des fournitures et/ou de services connexes

Section IV. Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais

Table des matières

1.	Liste des Fournitures et calendrier de livraison	9
2.	Liste des Services connexes et calendrier de réalisation	11
3.	Cahier des Clauses techniques	12
4.	Plans.....	16
5.	Inspections et Essais	17

Notes pour la préparation de la présente Section IV

L'Autorité contractante doit préparer et inclure cette Section IV dans le document d'Appel d'offres. Cette Section comprend au minimum une description des Biens et Services à fournir et le Calendrier de livraison.

L'objectif de cette Section IV est de fournir aux candidats des informations suffisantes pour leur permettre de préparer leurs offres de manière efficace et précise, notamment les Bordereaux des Prix, pour la préparation desquels la Section III fournit des formulaires types. Par ailleurs, cette Section IV, utilisée avec les Bordereaux des Prix (Section III), devrait permettre d'ajuster les prix en cas de variations des quantités au moment de l'attribution du marché conformément à la Clause 39 des Instructions aux candidats (IC).

La date ou la période de livraison des Fournitures doivent être spécifiées soigneusement, en prenant en compte : (a) les implications que peuvent avoir les termes utilisés pour définir la livraison, lesdits termes étant précisés dans les IC et définis dans les termes du commerce international (Incoterms), et (b) la date prescrite, qui est celle à partir de laquelle commencent les obligations de l'Autorité contractante (par exemple, notification de l'attribution du contrat, signature du contrat, ouverture ou confirmation de la lettre de crédit).

1. Liste des Fournitures et calendrier de livraison

- **Lot 1** : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Article No.	Description des Fournitures	Quantité (Nombre d'unités)	Unité	Site (projet) ou Destination finale comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire [à indiquer par le Soumissionnaire]
1.	Tonne de Tonne de riz importé ou équivalent (bonne qualité)	230	Sacs de 50kg	Sites proposés par la DNDS	15 jours	30 jours	
2.	Tonne de sucre en poudre importé ou équivalent (bonne qualité)	20	Sacs de 50kg	Sites proposés par la DNDS	15 jours	30 jours	
3.	Pâtes alimentaires	850	Carton	Sites proposés par la DNDS	15 jours	30 jours	
4.	Huile DINOR ou équivalent	100	Carton de 20 litres (4 bidons de 5 litres)	Sites proposés par la DNDS	15 jours	30 jours	

Nom du Soumissionnaire *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[Insérer signature]*,
Date *[Insérer la date]*

- **-Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

Article No.	Description des Fournitures	Quantité (Nombre d'unités)	Unité	Site (projet) ou Destination finale comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire [à indiquer par le Soumissionnaire]
1.	Tricycles à moteur	35	Unité	Sites proposés par la DNDS	30 jours	45 jours	
2.	Fauteuils roulants	50	Unité	Sites proposés par la DNDS	30 jours	45 jours	

Nom du Soumissionnaire *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[Insérer signature]*.

Date *[Insérer la date]*

2. Liste des Services connexes et calendrier de réalisation (Non requis)

[Ce tableau est rempli par l'Autorité contractante. Les dates de prestation des services doivent être réalistes. Ces dates, dans l'hypothèse de l'existence de services accessoires à la livraison (pose et installation) de fournitures, doivent être cohérentes avec les dates de livraison desdites fournitures]

Service	Description du Service	Quantité ³	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être prestés	Date finale de prestation des Services
<i>[Insérer le numéro du Service]</i>	<i>[Insérer la description du service]</i>	<i>[Insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]</i>	<i>[unité de mesure]</i>	<i>[lieu de réalisation du service]</i>	<i>[Insérer la date]</i>

³ Si applicable.

3. Cahier des Clauses techniques (Non requis)

L'objet des Cahiers des Clauses techniques [*CCTG (général) et, le cas échéant, CCTP (particulier)*] est de définir les caractéristiques techniques des Fournitures et/ou Services connexes demandés par l'Autorité contractante.

L'Autorité contractante prépare les clauses techniques détaillées en tenant compte de ce que :

- les clauses techniques constituent la référence sur laquelle l'Autorité contractante vérifie la conformité des offres puis évalue les offres. Par conséquent, des clauses techniques bien définies facilitent la préparation d'offres conformes par les Soumissionnaires, ainsi que l'examen préliminaire; l'évaluation, et la comparaison des offres par l'Autorité contractante ;
- les clauses techniques exigent que toutes les fournitures, ainsi que les matériaux qui les constituent, soient neufs, non usagés, du modèle le plus récent ou courant, et qu'ils incorporent toutes les améliorations en matière de conception et matériaux, à moins que le contrat ne le stipule différemment ;
- la standardisation des clauses techniques peut présenter des avantages, et dépend de la complexité des Fournitures et du caractère répétitif de la passation des marchés considérés ;
- les normes en matière d'équipements, de matériaux, et de main d'œuvre spécifiés dans les documents d'appel d'offres ne doivent pas présenter un caractère limitatif. Les normes internationales doivent être utilisées dans toute la mesure du possible. Les références à des noms de marque, numéros de catalogues, ou autres détails qui limitent des matériaux ou articles à un Fabricant particulier doivent être évitées dans toute la mesure du possible. Lorsque cela est inévitable, une telle description d'un article doit toujours être assortie de la mention « *ou équivalent* » conformément à l'article 30 du CMP ;
- les clauses techniques doivent décrire en détail les exigences concernant, entre autres, les aspects suivants :
 - a) normes exigées en matière de matériaux et de fabrication pour la production et la fabrication des Fournitures ;
 - b) détails concernant les tests (nature et nombre);
 - c) services concomitant nécessaires pour assurer une livraison en bonne et due forme (service de pose et d'installation des fournitures);
 - d) activités détaillées à la charge du Soumissionnaire, participation éventuelle de l'Autorité contractante à ces activités;
 - e) Liste des garanties de fonctionnement (détails) couvertes par la Garantie et détails concernant les pénalités applicables en cas de non-respect de ces garanties de fonctionnement.

-
- Les clauses techniques précisent les principales caractéristiques techniques de fonctionnement requis, ainsi que d'autres exigences, telles que les valeurs maximum ou minimum garanties, selon le cas. Si nécessaire, l'Autorité contractante inclut un formulaire ad hoc (pièce jointe à la lettre de soumission) dans lequel le Soumissionnaire fournit des informations détaillées sur les valeurs acceptables ou garanties des caractéristiques de fonctionnement.

Lorsque l'Autorité contractante exige du Soumissionnaire qu'il fournisse dans son offre une partie ou toutes les clauses techniques, documents techniques, ou autres informations techniques, il spécifie en détail la nature et la quantité des informations demandées, ainsi que leur présentation dans l'offre.

[Si un résumé des clauses techniques doit être fourni, l'Autorité contractante insère l'information dans le Tableau ci-dessous. Le Soumissionnaire prépare un tableau analogue montrant que les conditions sont remplies]

Résumé des Spécifications Techniques

Les Fournitures devront être conformes aux spécifications et normes suivantes.

- **Lot 1** : Fourniture et livraison sur site de vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.

Article No.	Description des Fournitures	Spécifications techniques et normes applicables	Spécifications techniques proposées
1.	Tonne de riz importé ou équivalent (bonne qualité)	Sacs de 50kg	
2.	Tonne de sucre en poudre importé ou équivalent (bonne qualité)	Sacs de 50kg	
3.	Pâtes alimentaires	Carton	
4.	Huile DINOR ou équivalent	Carton de 20 litres (4 bidons de 5 litres)	

Nom du Soumissionnaire *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[Insérer signature]*,

Date *[Insérer la date]*

- **Lot 2 : Fourniture et livraison sur site de tricycles à moteur et de fauteuils roulants pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako.**

Article No.	Description des Fournitures	Spécifications techniques et normes applicables	Spécifications techniques proposées
1.	Tricycles à moteur	Tricycles pour handicapé, à moteur Power KTM 110 – 3 (Jakarta) ou équivalent	
2.	Fauteuils roulants	Fauteuil roulant d'acier largeur de place (Siège 16") 18" encadrant (piègent) la couleur ; cadre chromé, accoudoir PVC fixé avec repose – pied colore fixe noir panneau (jury) de côté en acier inoxydable, 8" roulette solide de devant, 24" arrière roue de Maga avec solide pneu acier handrier, plateforme d'alun, nylon coussin noir.	

Nom du Soumissionnaire *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* Signature *[Insérer signature]*,

Date *[Insérer la date]*

4. Plans (Non requis)

Le présent Dossier d'appel d'offres ne comprend aucun plan, selon le cas. (Il s'agit principalement des hypothèses de marchés industriels où la livraison des fournitures et/ou les services de pose et d'installation doivent tenir compte des plans des locaux et bâtiments auxquels s'incorporent les acquisitions de fournitures : par exemple incinérateurs, chambre froide, climatiseurs, etc)

[si le dossier d'AO comprend des plans, en insérer la liste dans le tableau ci-dessous]

Liste des plans		
Nos	Titres	Objectifs

5. Inspections et Essais (Non requis).

Les inspections et tests suivants seront réalisés : *[insérer la liste des inspections et des tests]*.

Troisième Partie – Marché

Section V. Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Section VI. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Section VII. Formulaires du Marché

Section V : Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures et services connexes s'applique au présent marché.

Section VI : Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

CCAG 1.1 (g)	Référence de l'avis d'appel d'offres : Appel d'offres n°016/MSDS – SG du2025 relatif à la fourniture et livraison sur site de vivres et de non vivres pour porter assistance aux personnes vulnérables et déplacées dans les Régions et le District de Bamako, en deux (02) lots.
CCAG 1.1 (l)	Le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) : sites proposés par la Direction Nationale du Développement Social (DNDS)
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms [Version 2017]
CCAG 6.1	Sans objet
CCAG 8.1	Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse de l'Autorité contractante sera : Attention de : Colonel Boubacar OUOLOGUEM, Directeur des Finances et du Matériel Rue : N'Tominkorobougou, sise OMS, route de Koulouba Étage/ numéro de bureau : 1^{er} étage. Ville : Bamako Boîte postale : 232 Pays : Mali Numéro de téléphone : (223) 22 53 61/02 Numéro de télécopie : (223) 20 23 03 25 Adresse électronique : boufou911@gmail.com
CCAG 9.1	Le Marché est régi et interprété conformément au droit de la République du Mali.
CCAG 10.2	Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction malienne compétente à l'initiative de l'Autorité contractante ou du Titulaire.
CCAG 12.1	Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Titulaire : ☐ copies des factures du Titulaire, décrivant les fournitures, leurs quantités, leur prix unitaire et le montant total; ☐ original et une copies du connaissance négociable, net à bord, marqué "frais payé" et copies du connaissance non négociable; ☐ copies des listes de colisage identifiant les contenus de chaque colis ; ☐ certificat d'assurance; ☐ certificat de garantie du Fabricant ou du Concessionnaire agréé ou du distributeur agréé ; ☐ certificat d'inspection émis par le service d'inspection désigné et rapport d'inspection en usine du Titulaire; et

	□ certificat d'origine. Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Autorité contractante une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port ou la date de livraison à destination finale.
CCAG 14.1	Le prix des Services courants exécutés sera ferme. Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après : $P_1 = P_0 (a L_1/L_0 + b_i M_1/M_0)$ dans laquelle: P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché. b_i = pourcentage estimé de l'élément (d'indice i) représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché. L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. La somme des éléments a et b_i doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée. La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.
CCAG 15.1	La méthode et les conditions de règlement du Titulaire au titre de ce marché sont : Règlement des Fournitures : Le règlement sera effectué au fur et à mesure de la livraison des fournitures, dans les soixante (60) jours suivant leur réception, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'autorité contractante.
CCAG 15.4	Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de soixante (60) jours conformément à l'article 108.6 du CMP. Le dépassement du délai de paiement ouvre sans autre formalité et de plein droit pour le titulaire du marché au paiement d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai à un taux fixé par le Ministre

	chargé des Finances de l'Etat membre dans lequel le marché est exécuté, et qui ne pourra en aucun cas être inférieur au taux d'escompte de la BCEAO augmenté de un point. (Article 99.6 du CMP)
CCAG 16.1	Le présent marché est conclu Toutes Taxes Comprises.
CCAG 17.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de cinq pourcent (5%) du montant du Marché, soit un montant de F CFA.
CCAG 17.3	La garantie de bonne exécution sera : une garantie bancaire.
CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : ~ Neufs et prêts à être utilisés ; ~ Remplissant les normes sanitaires de sécurité.
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les Inspections et Essais sont : <i>[décrire les types, fréquences, procédures utilisés pour réaliser ces inspections et ces essais]</i> Sans Objet
CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à : <i>[insérer les lieux]</i> Sans Objet
CCAG 26.1	Les pénalités de retard s'élèvent à : un deux mille cinq centième (1/2500 ^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus par jour de retard.
CCAG 27.3	<i>[Lorsque l'Autorité contractante souhaitera retenir un délai de garantie différent de celui prévu au CCAG, il conviendra de l'indiquer ici, sinon ne pas modifier le CCAG]</i> Sans Objet
CCAG 27.5 et 27.6	Le délai de réparation ou de remplacement sera de Trois (03) jours.

Section VII : Formulaires du Marché

Liste des formulaires

1. Modèle de Lettre de Notification..... 24
2. Formulaire de Marché..... 26
3. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par un organisme financier).....
4. Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie émise par un organisme financier)

1. Modèle de Lettre de Notification

[Papier à en-tête du Maître d'Ouvrage]

Date : *[date]*

A : *[nom et adresse du Soumissionnaire retenu]*

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du *[date]* pour la fourniture de *[nom et/ ou description des fournitures]* pour le montant du Marché de *[montant en chiffres et en lettres]* FCFA, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux candidats *[Supprimer "rectifié et" ou "et modifié" si uniquement l'une seule de ces mesures s'applique. Supprimer "rectifié et modifié conformément aux Instructions aux candidats" si des rectifications ou modifications n'ont pas été effectuées]*, est acceptée par nos services.

Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution de la Section VII, Formulaires du marché.⁴

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

[Signature, nom et titre de la Personne Responsable du Marché habilitée à signer au nom du Maître d'Ouvrage]

⁴Partie à biffer si la garantie de bonne exécution n'est pas exigée.

Formulaire de marché

MARCHÉ No _____

PASSE PAR APPEL D'OFFRES DU *[Ou autres procédures à préciser]* _____

PUBLIE LE *[Le cas échéant, en fonction du type de procédure de passation]* _____

APPROUVE LE _____

NOTIFIE LE _____ **par Ordre de Service n°** _____

OBJET : _____

TITULAIRE : _____

MONTANT DU MARCHÉ : _____

DÉLAI D'EXÉCUTION : _____

FINANCEMENT : _____

PRM _____

Enregistré au Service des Impôts

2. Formulaire de Marché

[L'Attributaire remplit ce Formulaire de marché conformément aux indications en italiques]

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le *[date]* ____ jour de *[mois]* ____ de ____ *[année]* ____

ENTRE

(1) *[insérer le nom légal complet de l'Autorité contractante]* _____ de *[insérer l'adresse complète de l'Autorité contractante]* _____ (ci-après dénommé l'«Autorité contractante») d'une part, et

(2) *[insérer le nom légal complet du Titulaire]* _____ de *[insérer l'adresse complète du Titulaire]* _____ (ci-après dénommé le « Titulaire »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et/ou certains Services connexes, à savoir *[insérer une brève description des Fournitures et/ou des Services connexes]* _____ et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant de *[insérer le montant du Marché]* _____ (ci-après dénommé le « montant du Marché») et dans le délai maximal de *[insérer le délai maximal de réalisation des fournitures et services connexes]*.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Formulaire de Marché ;
 - b) La Notification du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
 - f) le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison ;
 - g) Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP) ; et
 - h) [Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire (s) éventuels] _____
3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et/ou de réaliser les Services

connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et/ou Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et/ou Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.
6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République du Mali.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif au marché (préciser l'objet de marché), conclu entre [indiquer l'Autorité Contractante] et l'entreprise [indiquer la raison sociale et l'adresse complète de l'entreprise] passé après [préciser le mode de passation du marché], pour un montant de (préciser le montant du marché) FCFA (toutes taxes comprises, financé par [préciser la source de financement] à hauteur de% pour un délai d'exécution de conformément aux lois en vigueur au Mali, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par
Le Titulaire (ou le prestataire de service)

*[insérer le nom et le titre de la personne
habilitée à signer]*

Ville, le _____

Conclu par
L'Autorité Contractante

*[insérer le nom et le titre de la personne
habilitée à signer]*

Ville, le _____

Vu par
Le Contrôleur Financier

Ville, le _____

Approuvé par
L'Autorité d'Approbation

*[insérer le nom et le titre de la personne
habilitée à signer]*

Ville, le _____

2. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

Date: _____

Appel d'offres n°: _____

_____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Date : _____

Garantie de bonne exécution no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du fournisseur ou du prestataire de services] (ci-après dénommé « le fournisseur » ou « le prestataire de service ») a conclu avec vous le Marché no. _____ en date du _____ pour l'exécution de _____ [description des fournitures et/ou services connexes] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur (du prestataire de service), nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres]⁵. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le _____ 2____, ⁶ et toute demande de paiement doit être reçue au plus tard à cette date.

La présente garantie est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 (JO OHADA n° 03 du 1^{er} octobre 2007) dont les articles 29 et 30 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

⁵ Le Garant doit Insérer un montant représentant l'avance sous forme de pourcentage du montant mentionné au Marché.

⁶ Insérer la date représentant vingt-huit jours suivant la date estimée de fin des prestations au marché. Le Maître de l'Ouvrage doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Maître d'Ouvrage peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe: « Sur demande écrite du Maître d'Ouvrage, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

En date du _____ jour de _____.

3. Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie bancaire)

Date : _____

Appel d'offres n° : _____

_____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Date : _____

Garantie de restitution d'avance no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du fournisseur ou du prestataire] (ci-après dénommé « le fournisseur » ou « le prestataire de service ») a conclu avec vous le Marché no. _____ en date du _____ pour l'exécution _____ [nom du marché et description des fournitures et/ou services] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance au montant de _____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du fournisseur (ou « le prestataire de service »), nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres]⁷. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le fournisseur (ou « le prestataire de service ») ne se conforme pas aux conditions du Marché parce qu'il a utilisé l'avance à d'autres fins que la livraison des fournitures.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle à la réception par le fournisseur (ou « le prestataire de service ») de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro _____ à _____ [nom et adresse de la banque].

La présente garantie expire au plus tard le _____ 2^e ⁸ et toute demande de paiement doit être reçue au plus tard à cette date.

La présente garantie de soumission est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 (JO OHADA n° 03 du 1^{er} octobre 2007) dont

⁷ Le Garant doit Insérer un montant représentant l'avance sous forme de pourcentage du montant du Marché mentionné au Marché.

⁸ Insérer la date prévue pour la réception provisoire. Le Maître de l'Ouvrage doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, le Maître de l'Ouvrage peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe: « Sur demande écrite du Maître de l'Ouvrage formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

les articles 29 et 30 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

Signature

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation

Annexes

Modèles d'Avis d'Appel d'Offres (A.A.O)

L'avis d'appel d'offres informe les candidats de l'ouverture d'une procédure d'appel d'offres (ouvert, restreint, avec ou sans pré qualification). Ce document est publié dans les organes de presse adéquats, ou transmis directement aux candidats présélectionnés. Des modèles d'Avis types d'appel d'offres sont joints ci-après à ce document pour information et pour servir de modèle, mais ne font pas partie intégrante du dossier d'appel d'offres :

Modèle d'Avis d'Appel d'Offres Ouvert – Cas sans pré qualification - P.93;

Modèle d'Avis d'Appel d'Offres Ouvert – Cas avec pré qualification - P.96 ;

Avis d'Appel d'Offres Restreint (AAOR) P.99;